

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240314-202413-BF

Berger
Levrault

Publié le 20/03/2024 sur le site internet du SMTBV

Bilan d'activité 2023

RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2024

NOTE DE PRÉSENTATION
AU COMITÉ SYNDICAL du 14 mars 2024 à 18h30

Lieu de réunion

Salle du conseil municipal de BAHO
Mairie de BAHO – Place du 8 mai 1945

Siret : 200 087 286 00015

Tél. : 04 68 53 61 48 - Courriel : contact-web@bassintet.fr

Siège du syndicat
3 Rue Edmond BARTISSOL – Perpignan

Direction générale
Service administration générale et moyens
Service projets et animation du territoire
Services techniques et direction technique

Antenne Locale
19 Av. Amiral NABONA – Thuir

Pôle opérationnel hydraulique
Équipe verte (entretien cours d'eau)

Table des matières

PREMIERE PARTIE	BILAN D'ACTIVITE 2023	3	
1	Activité du Syndicat en 2023.....	4	
	Bilan d'activité technique et opérationnel	6	
2	Lancement du bilan CONTRAT de RIVIERE 2017/2022.....	6	
3	L'avant projet de restauration du lit de la Têt livré en 2023.....	7	
4	Expérimentation pour réactiver le transport solide de la Têt.....	9	
5	Un défi de taille attend le CD avec le transfert de la RN116.....	10	
6	La stratégie de gestion des zones humides a été livrée.....	11	
7	Compensation écologique du chenal hydraulique (chenal vert) de Canet. Un cadre d'intervention (enfin) stabilisé.....	12	
8	PAPI > bilan 2023.....	12	
9	Bilan relatif aux projets et travaux hydrauliques.....	13	
10	Bilan relatif à la gestion des ouvrages hydrauliques classés.....	15	
11	Entretien du patrimoine hydraulique.....	16	
12	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.....	18	
13	Lutte contre les macros-déchets : expérimentation lancée sur le secteur prioritaire de la Salanque.....	19	
14	Ressource en eau : PGRE/PTGE dans un contexte de crise sécheresse intense.....	20	
15	Eau rizon 70 : quel climat demain et quel impact sur la ressource en eau ?.....	24	
16	Bilan 2023 des autres axes de consolidation et développement stratégiques.....	24	
17	Communication et sensibilisation.....	27	
	DEUXIEME PARTIE	ROB 2024	30
1	Les ressources financières du syndicat.....	31	
2	Les perspectives 2024.....	33	
	Travaux et projets hydrauliques : PI de GEMAPI	35	
	Travaux et projets d'aménagement : GEMA de GEMAPI	37	
	Equipements, stratégies et projets transversaux GEMAPI	40	
3	Lancement du PAPI 2024-2029.....	41	
4	Gestion de la ressource dans un contexte de crise.....	43	
	Préparer l'avenir : quelle feuille de route pour l'eau et les milieux aquatiques	45	
	Communication et sensibilisation	46	
5	Fonctionnement de la structure / RH.....	48	
6	Bouclage du budget primitif 2024 et conclusion.....	51	

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240314-202413-BF



[Publié le 20/03/2024 sur le site internet du SMTBV](#)

PREMIERE PARTIE BILAN D'ACTIVITE 2023

1 Activité du Syndicat en 2023

1.1 Les comités syndicaux

----- 13 mars – Baho

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 20212
- Affectation du résultat 20212
- Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2022
- **Création d'un emploi non permanent** – Renfort de la Brigade Verte
- Déconsignation indemnité d'expropriation
- Approbation et autorisation de signature des conventions de mise à disposition des ateliers municipaux de Saint-Féliu d'Avall et communautaires basés à Torreilles

- Débat d'Orientations Budgétaires 2023

4 avril – Saint-Féliu d'Avall -----

- Quorum non atteint

----- 13 avril – Rodès

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
- Approbation du procès-verbal du Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Vote des contributions 2023
- AP/CP - Aménagement du Boules - Ajustement
- AP/CP - **Maîtrise d'œuvre** - Suivi Etudes Complémentaires- Restauration du Lit de la Têt Aval – Création
- AP/CP - Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation - Création
- Gestion RH -Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial Principal
- Plan de valorisation du patrimoine foncier
- **Mise en œuvre des mesures compensatoires chenal vert et convention CEN Occitanie**

11 juillet – Villeneuve la Rivière

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2023
- Placements à court terme – Autorisation d'ouverture de comptes à terme
- Attribution du Marché de travaux PPREV
- Cession d'ouvrages à l'ASA du Canal de Pézilla la Rivière
- Cession de barrières à la ville de Thuir
- Convention de servitudes ENEDIS – Bompas
- Convention de servitudes ENEDIS – Camelas- Castelnou
- Constitution de servitude SNC Foncier Conseil - Lot les berges du Castelnou
- RH – Modification de l'organisation du temps de travail – Equipe Verte

----- 28 novembre – Llupia

- Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2023
- M57 - Adoption nomenclature budgétaire comptable au 1^{er} janvier 2024
- M57 - Fixation durée des amortissements des immobilisations du SMTBV
- Prévention des inondations : dépôt du PAPI Têt 2024-2029 pour labellisation
- Conventions Techniques et Financières pour la mise en œuvre du CYCLE 3 de l'Observatoire Territorial des Risques d'Inondation (OTRI)
- Compensation Chenal vert – Acquisition de terrains et de Contrats d'ORE à PMMCU
- **Création d'une association des structures de Languedoc Roussillon**
- Adhésion à France Dignes - Association Nationale des Gestionnaires de Dignes

1.2 Les Conventions

Conventions Financières :

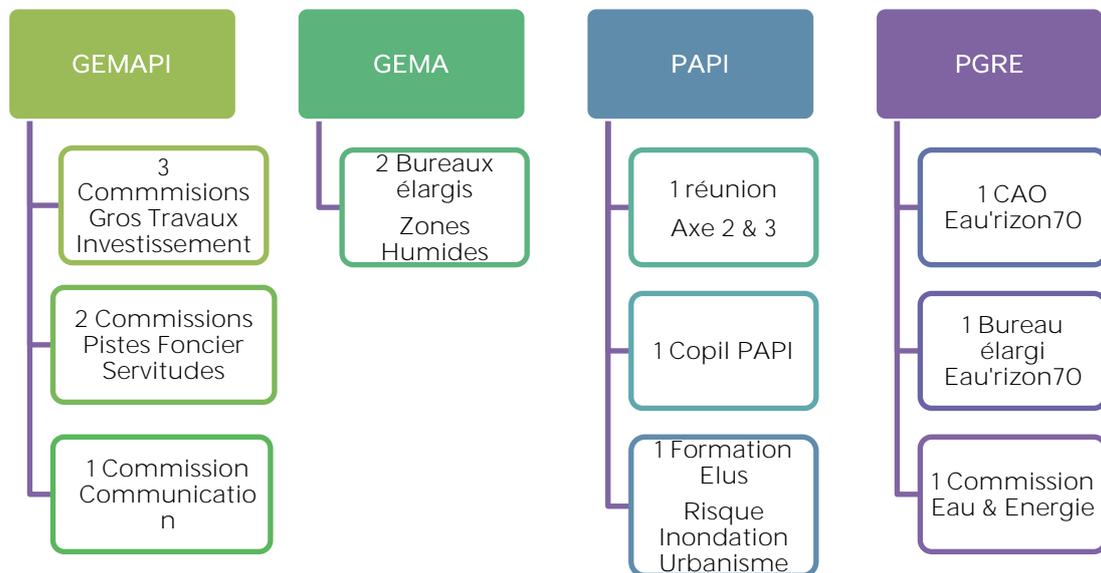
1. Modalités de versement de la participation 2023 - PMMCU
2. Constitution de servitudes ENEDIS - Bompas - La P'tite Ecurie - Camelas- Castelnou - Fruits du Roussillon
3. Avenant n°2 Convention de Gestion des Systèmes d'Endiguement et des Aménagements Hydrauliques - Ravins de la Commune de Pézilla-la-Rivière
4. Participation financière aux investissements nécessaires aux travaux de réhabilitation de la vanne dite "de Torreilles".
5. Mise à disposition des ateliers municipaux de Saint-Féliu d'Avall - Stockage et GNR Robot
6. Mise en œuvre du Plan de Gestion de Compensation Environnementale relatif au projet d'Aménagement du Chenal Vert à Canet-en-Roussillon – CEN

Conventions non financières :

1. Pose repère de crues - Commune de Millas
2. Pose repère de crues - Commune de Millas - Mme NGUYEN PHUNG
3. Pose repère de crues - Commune de Millas - M. Mme GRANDO
4. Adhésion au service public de l'emploi temporaire - CDG66
5. Rétention déchets Auchau Nobe-Sainte-Marie la Mer/SMTBV/Clean-Up Rivers

1.3 Les Commissions

1.3.1 Les Commissions Thématiques



1.3.2 CAO – MAPA :

PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION	Accord-Cadre Lot 01 - Basse, Castelnou Adou : MAURAN Patrick - 28 990.00 € Lot02- Boule, Grand Godail Gourgues : SERPE -14 300.00 € Lot03 - Llabanère - SEBE - 14 000.00 € Lot04 - Auque - ruisseau de Villelongue, Achau Veil et Nobe - SEBE 21 700.00 € Lot05 - Mas Béarn, Val Lison, Basse Auque, Rec d'en Farines, Canal Evacuateur et Digue Perpignan Salanque : SERPE - 17 840.00 € Lot06 - Travaux de restauration ou d'entretien à dominante manuelle - Multi attributaires : 1 - TRAVAUX ENVIRONNEMENT 56 057.00 € - 2 - ADN FRERES 63 208.00 € - 3 - ARF 65 959.20 € -4 - SERPE 63 505.00 € Lot07 - Travaux de démontage d'arbres délicats et travaux de coupe spécifiques à dominante manuelle - Multi attributaires : 1 - ADN FRERES 39 650.00 € - 2 - SERPE 18 752.00 € Lot08 - Travaux de restauration ou d'entretien à dominante mécanique - Multi attributaires : 1 - TRAVAUX ENVIRONNEMENT 111 290.30 € - 2 - SEBE 93 842.20 € - 3 - TDA 86 711.40 €
---	--

OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS ET HYDRAULIQUES	Accord-cadre MOE pour la réalisation de travaux courants sur les ouvrages de prévention des inondations et ouvrages hydrauliques - Période 2023-2026 : ARTELIA SAS - minimum 18 000.00 € - maximum 252 000,00 €
SYSTEMES ENDIGUEMENTS CLASSE C	Programme de reconnaissances et études géotechniques sur l'aménagement hydraulique de la Berne à Pézilla-la-Rivière et les endiguements de la Coumelade à Saint-Féliu-d'Amont - SEMOFI : Lot01 - 41 057.12€ - Lot02 - 65 117.03€-Lot03 - 8 544.00€
EVALUATION CONTRAT DE RIVIERE	Etude d'Evaluation du Contrat de Rivière Têt Bourdigou 2017-2022 - EMA CONSEIL 65 430.00 €
REHABILITATION VANNE TORREILLES	MOE réhabilitation vanne "de Torreilles" - GREEN POWER - 83 520 €
GESTION ETIAGES ETUDES MODELISATIONS HYDRAULIQUES & HYDROLOGIQUES	Accord-cadre Acquisition de données de débits complémentaires en moyennes et basses eaux - OTT HYDROMET - minimum 43 000 € maximum 210 000 €

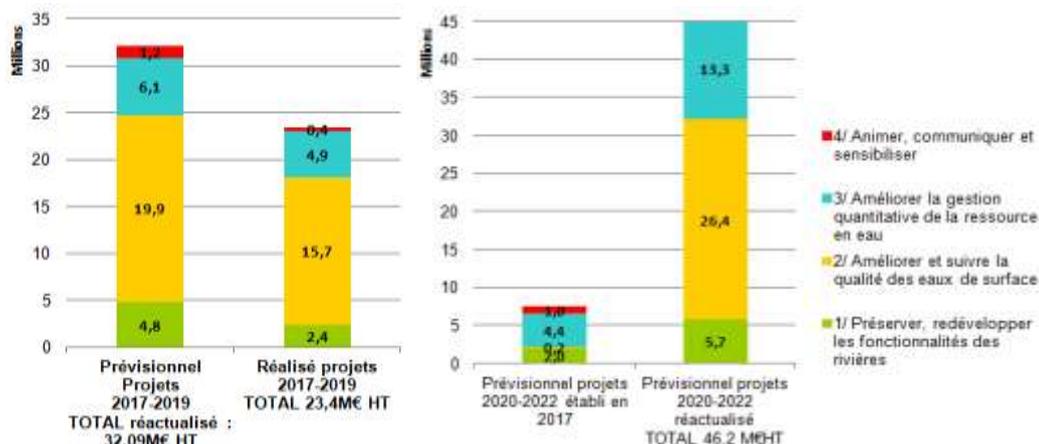
Bilan d'activité technique et opérationnel

2 Lancement du bilan CONTRAT de RIVIERE 2017/2022

Bilan technique, opérationnel, financier et politique (politique du SMTBV)

Les différents enjeux de l'eau (quantité, qualité, milieux...) du bassin de la Têt méritent une approche globale, cohérente, concertée et intégrée ; c'est tout l'objet et l'essence du contrat de rivière qui vient en complément du PAPI qui, lui, se concentre essentiellement sur l'enjeu inondation. Il faut bien considérer que ce premier contrat de rivière est venu fonder une grande partie de la politique du SMTBV et à largement participé à sa reconnaissance en tant qu'expert auprès des acteurs et partenaires de l'eau, sur l'intégralité du bassin versant. Le contrat de rivière **2017/2022** a été bâti par le syndicat entre 2012 et 2017 et il a **rassemblé 77 maîtres d'ouvrages**. Ce sont près de 70M€ qui ont été prévus en investissement sur le territoire.

Bilan de la réalisation du contrat 2017-2019 et réactualisation des coûts pour 2020-2022 :



63% (44M€) devaient aller pour l'assainissement collectif, 11 % (7.5M€) pour l'alimentation en eau potable, 10,5% (7.4M€) pour les actions sur le grand cycle de l'eau dont les projets de restauration du lit de la Têt, les zones humides ou les travaux de restauration et/ou entretien de la végétation berges et du lit des cours d'eau. Enfin, le volet de la gestion quantitative de la ressource en eau est rattaché au contrat à hauteur de 11% (7,5M€) mais constitue en fait le PGRE qui un outil distinct.

L'outil contrat de rivière est privilégié par l'Agence de l'eau pour accéder aux financements. Le SMTBV a donc engagé une prestation d'audit (avec des phases d'entretiens d'acteurs compris) mais conservé en interne le bilan financier et opérationnel, ce qui entraîne par ailleurs une forte mobilisation du chargé d'opération en 2023. Cette prestation a été engagée à hauteur de 65 430€, subventionnée à 50% par l'agence de l'eau. Par un travail de rétrospective et de prise de recul, elle apporte une dimension stratégique et sociopolitique à l'exercice du bilan. La finalité de l'évaluation est également prospective : quel rôle pour le SMTBV dans les prochaines années, quel outil de gestion le plus approprié à la politique du syndicat, en coordination avec les autres parties prenantes du territoire ? En 2023 se sont tenues les réunions d'audit et bilans avec les différentes maîtrises d'ouvrage du contrat ainsi que les EPCI et partenaires. Le bilan devrait être livré fin 2024.

3 L'avant projet de restauration du lit de la Têt livré en 2023

L'avant projet a été réceptionné et se fonde sur les principes suivants :

- ☞ S'assurer de la non aggravation du risque d'inondation (Têt et affluents)
- ☞ Allonger le chemin hydraulique (530 m)
- ☞ Augmenter la sinuosité de la Têt et sa pente d'équilibre entre 0,35% et 0,38%
- ☞ Retrouver une épaisseur du matelas alluvial au dessus de la marne : au moins 80 cm
- ☞ Récréer 3 lits emboîtés (en coupe transversale) pour restaurer berges et lit avec un dimensionnement réalisé selon les niveaux de débits de premiers débordements et de plein bord (gabarit hydraulique conservé autant que possible)
- ☞ Maintenir un espace de fonctionnement (zone mobilité) suffisant pour la Têt
- ☞ Favoriser les érosions de berges (zones sans enjeux), reprises et dépôts de matériaux
- ☞ Eviter, limiter les impacts sur les parcelles à forts enjeux, notamment agricoles

Synthèse des aménagements en longitudinal	Synthèse des aménagements en transversal
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 5 ouvrages de calage (rampe sous fluviales en enrochements - pente 3%- à l'emplacement des seuils actuels + au niveau de l'A9) - Mise en place de 31 ouvrages de fond : pieux en bois disposés sous le matelas alluvial (protection du substratum contre l'incision) - Création d'une alternance de faciès (4 types) avec alternance tous les 200 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de lits étagés sur une emprise de 200 / 250 m de large. - Bande active à minima de 80 à 150 mètres - Lit moyen dimensionné sur le débit de plein bord à 680/830 m³/s - Mise en place d'une risberme / protéger la berge - Caissons végétalisés / protéger la berge rive droite <p>Reconnexions des aménagements externes existants : ouvrages de franchissement, canaux, STEP...</p>
<p>Volumes de sédiments à déplacer : déblais 1.8 Mm³ >> remblais 1.6 Mm³ (bilan excédentaire, néanmoins et probablement 30% du volume de déblai ne pourra pas être utilisé car présence de déchets et polluants.</p>	
<p>L'emprise projet au stade AVP (avant projet) est de l'ordre de 222 Ha.</p>	

Les premières estimations financières sont de l'ordre de 80 millions d'euros sur 13 km de cours d'eau (hors frais d'acquisition foncière), soit 8 millions d'euros le km. Les principaux postes de dépense sont le terrassement (37%), le traitement de végétation (17%) et frais divers (études, réseaux, installation chantier, etc.) (15%). L'acquisition foncière constitue également un coût supplémentaire non négligeable avec une estimation de 1,2 M€ (estimatif sur base 9500€/ha). Les travaux sur les 3,2km « pilotes » sont évalués à 17 965 747€ HT, hors foncier (compris dans le montant ci-dessus). En 2024, ces coûts estimatifs seront précisés. Ce travail est particulièrement complexe car il est d'une ampleur inédite en France (13km de linéaire en déséquilibre aujourd'hui) et il doit composer avec des enjeux divers (nappes, RN116, ponts et seuils existants, agriculture et irrigation, espèces, etc.). Des expertises complémentaires sont venues étayer ce travail et ont également été soldées cette année 2023 :

3.1 Conclusions de l'étude de valorisation des matériaux issus du barrage de Vinça

Le SMTBV a réceptionné l'étude engagée sur l'opportunité de la réutilisation des matériaux retenus par le barrage de Vinça (31 346 € financé à 80% par l'agence de l'eau et le Département). Objectif : connaître les volumes et la granulométrie des matériaux disponibles ainsi que la faisabilité de reprise et de réinjection dans le système et au regard de la problématique d'incision généralisée. La dernière opération de dégravolement a eu lieu en 2022 et 13 800 m³ de matériaux ont été extraits et triés en fonction de leur taille : Inférieure à 1 cm = 6 778 m³, de 1 à 10 cm = 2 832 m³, supérieure à 10 cm : 4 223 m³. Cette étude a permis de :

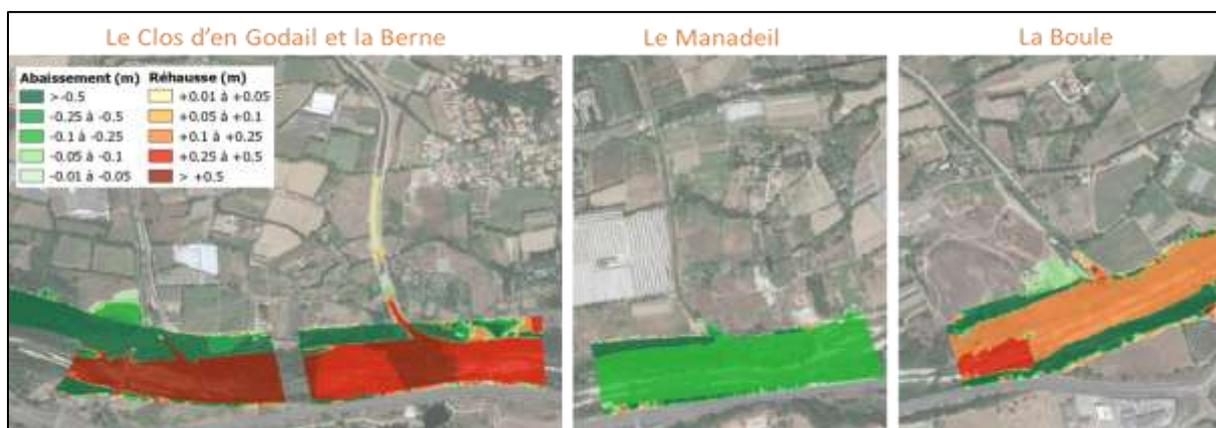
- Réactualiser les calculs de capacités de transport en différents points en aval de l'ouvrage

- Montrer que le volume stocké, toutes fractions confondues, serait théoriquement entièrement mobilisable par la Têt pour une crue de période de retour 2 ans à Rodes, crue sur laquelle le barrage n'a pas d'influence
- Identifier des zones propices de dépôts et/ou réinjection avec avantages/inconvénients
- Intégrer aux analyses la remobilisation des matériaux sur les atterrissements perchés existants
- Proposer les bases d'un plan de gestion + suivi pour les matériaux issus du barrage (25 à 650K€ selon les sites et la fréquence de réinjection) et pour la gestion des atterrissements perchés (estimation de 120 000 €).

Notons que ce travail a conclu que l'ensemble des matériaux issus du barrage de Vinça devraient être réinjectés dans leur totalité (et non plus uniquement qu'une partie comme réalisé jusqu'alors par le gestionnaire) par dépôt dans le lit mouillé sous forme de bancs submergés pour une crue courante sur 1 à 2 sites, le plus proche étant l'aval immédiat du barrage. La réinjection à cet endroit demandera la mise en place d'une plateforme

3.2 Impact du projet de restauration du lit de la Têt sur les affluents rive gauche conclusions

L'objectif était d'analyser l'impact hydraulique du projet de restauration de la Têt sur ses principaux affluents rive gauche et différents niveaux d'occurrence, dont la crue de référence (PPRI Têt moyenne : Q100 Têt et Q30 affluents) mais également pour une crue concomitante de la Têt d'occurrence 30 ans (projet : 9 765 € financés à 80% par l'agence de l'eau, le département et la région).



Exemple : incidence du projet sur les cotes d'eau pour une crue trentennale de la Têt et centennale des affluents

Conclusions : la mise en œuvre du modèle bidimensionnel sur le Clot d'en Godail, la Berne, le Manadeil et la Boule, intégrant les confluences avec la Têt, pour un état actuel et pour l'état restauré a permis de démontrer que le projet n'induit pas incidence négative au-delà du lit mineur des affluents, pour les crues rares et fréquentes.

Globalement sur ce projet de restauration du lit de la Têt aval l'on peut rappeler et retenir qu'il est d'abord prévu un chantier pilote sur environ 3 Km entre l'A9 et la carrière de Baho (estimatif 17M€). Par ailleurs, plusieurs autres maîtres d'ouvrage sont aussi potentiellement concernés par le projet, tels que la DIRSO, ancien gestionnaire de la RN qui a laissé un certain nombre de travaux à réaliser, notamment au département, nouveau gestionnaire. Le Syndicat des nappes aussi à un intérêt (incision du lit de la rivière = incision dans le toit des nappes).

3.3 Le groupe de travail Têt aval animé et piloté par le SMTBV toujours actif

Apprécié par l'ensemble des acteurs de la Têt aval (communes, ASCO, CD66 ...) également concernés par l'incision du lit de la Têt, le groupe de travail Têt aval impulsé et animé par le SMTBV s'est une nouvelle fois réuni au mois d'août 2023, à Millas notamment pour faire la revue projet suivante :

- La réfection définitive du seuil de Millas rattaché à la RN116 et chiffré à hauteur de 10 M€ par la DIRSO qui a transféré la gestion de la RN 116 et donc le dossier au CD66.
- L'étude de sécurisation du canal de Corneilla la Rivière pour laquelle le SMTBV a demandé la mise à disposition des données DIRSO relatives au seuil de Millas projeté en version définitive.
- La sécurisation du pont de Millas pour lequel le CD66, propriétaire de l'ouvrage, a mandaté une mission de géotechnique auprès du CEREMA afin d'évaluer le risque de péril de l'ouvrage au regard de l'incision du lit de la Têt malgré les gabions temporaires mis en place.

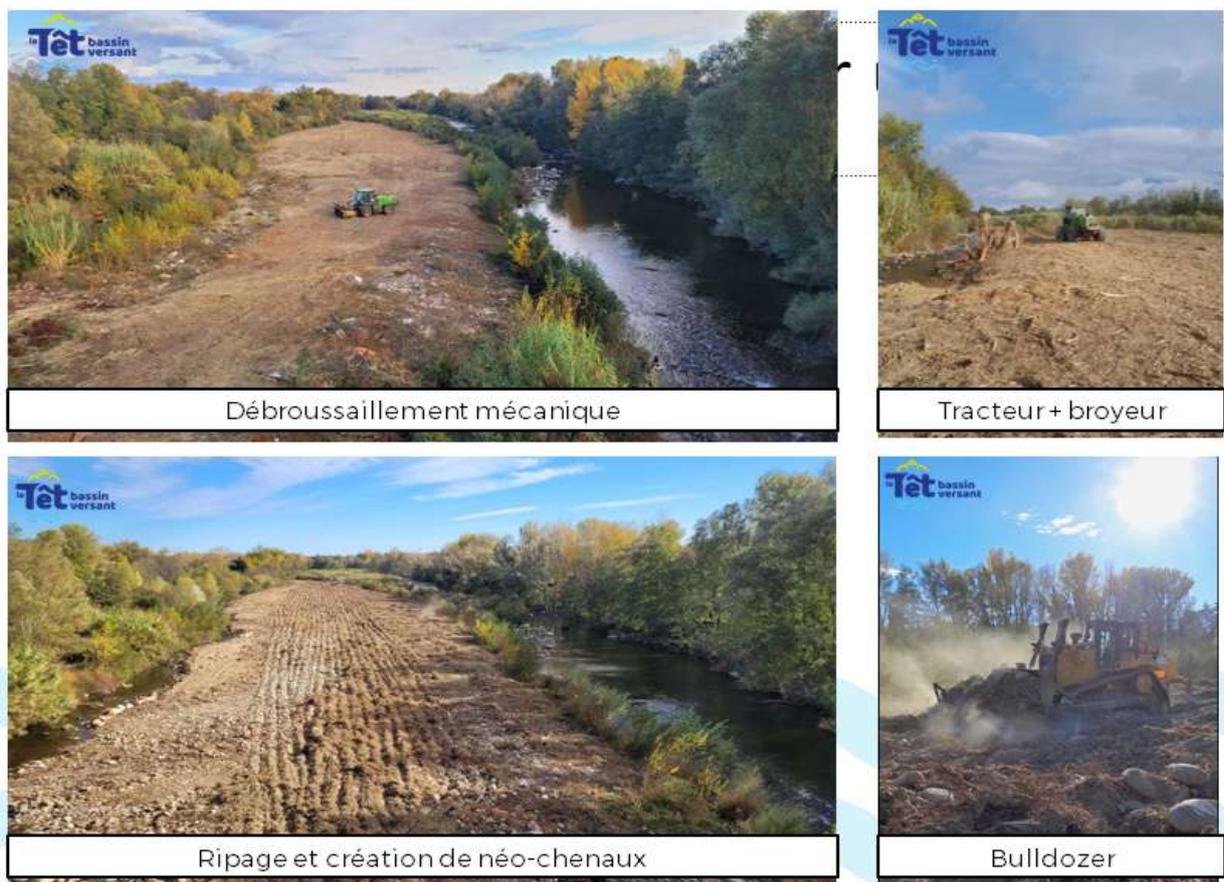
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable de Millas : deux conduites d'AEP se trouvent dans le lit de la Têt et ont été mises à nue par l'incision du lit : risque de rupture.
- Les projets expérimentaux de gestion sédimentaire

4 Expérimentation pour réactiver le transport solide de la Têt

La demande d'expérimentation concrète exprimée par les élus pour améliorer l'état du lit de la Têt en attendant les travaux de restauration (CF. ci-avant) a été traduite par des travaux concrets.

Une première tranche de travaux de remobilisation sédimentaire de l'atterrissement (amas de sédiments localisés dans le lit de la rivière) situé à l'aval du pont d'Ille/Têt (2,3ha) a été réceptionnée. L'objectif était de libérer ce gisement sédimentaire pour alimenter la Têt en matériaux, déficitaires plus en aval. La réussite de l'opération est évidemment liée aux conditions hydrologiques. Un entretien plus léger pourra être nécessaire en attendant la crue morphogène. Le site n'a pas été choisi au hasard, mais en fonction du diagnostic terrain et des zones les plus prioritaires au regard de l'incision du lit aval, mais également en fonction des enjeux ; quantité de matériaux disponible efficace et sans risque vis à vis des nappes ou des berges, besoin de matériaux juste en aval du chantier, suffisamment en amont des enjeux riverains, notamment Perpignan (y compris en cas de trop forte mobilisation des matériaux).

La deuxième phase de travaux se déroulera à partir de février 2024. L'entreprise SAS SEBE a été mandatée pour cette opération dont le coût est de 29 714.40 €TTC (estimation travaux ≈36 000€), financé par l'Agence de l'Eau (50%), la Région (15%) et le Département (15%).



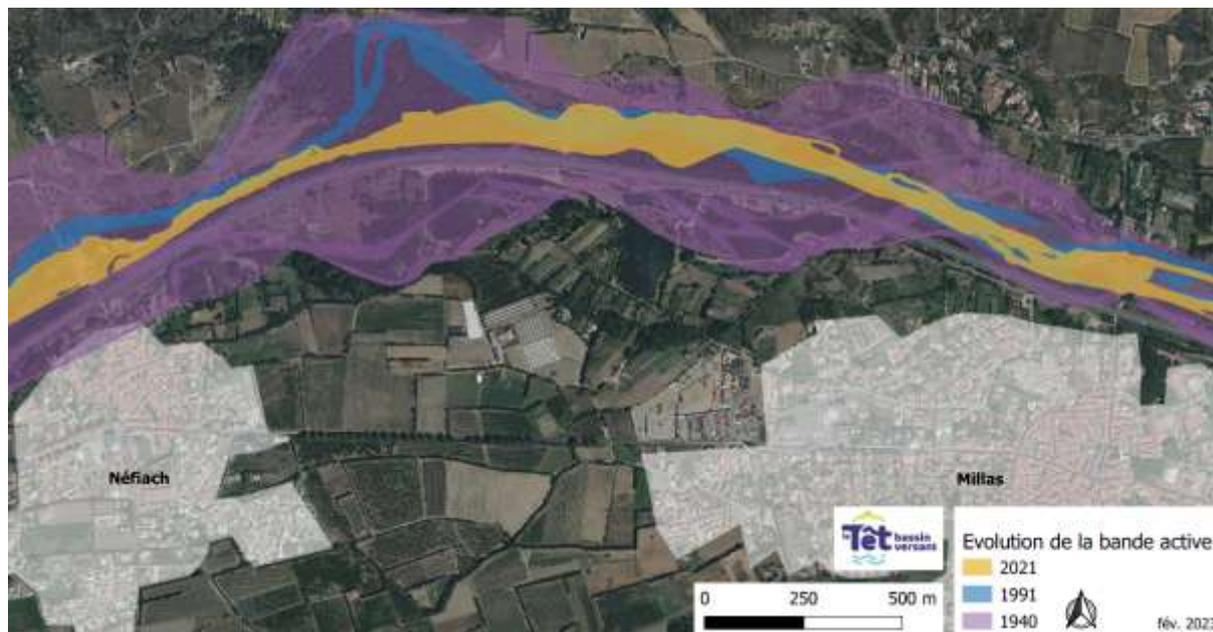
Une innovation impulsée grâce aux compétences internes des agents du syndicat.

La remobilisation sédimentaire par ripage et création de néo-chenaux est une pratique « nouvelle » pour la Têt. Ces pratiques étaient remises en question et interdites par les services de l'Etat par principe de précaution. L'étude SMTBV sur la réutilisation des matériaux retenus par le barrage de Vinça a fourni de nouveaux éléments de connaissances. Elle a notamment mis en évidence l'intérêt d'accompagner la Têt à reprendre progressivement les matériaux actuellement piégés dans les atterrissements (gisement évalué à 250 000m³) et déconnectés de la bande active. Un **protocole de suivi** est bien évidemment prévu, en régie et avec l'appui de plusieurs étudiants de l'IUT de Perpignan,

notamment à partir de relevés terrain, suivis photographiques (terrestre et aérien) et autres relevés topographiques ou granulométriques. Ce protocole sera adapté en fonction.

5 Un défi de taille attend le CD avec le transfert de la RN116

Le transfert de la RN116 de la DIRSO au Département est intervenu au 1^{er} janvier. Or le talus routier qui se trouve dans lit mineur de la Têt sur 24 km (entre Ille sur Têt et Perpignan) subit de plein fouet l'incision (à l'amont de Néfiach) de la Têt, tout comme les 7 seuils (ouvrages en travers) rattachés au talus. Deux d'entre eux ont par ailleurs déjà subi d'importantes dégradations en 2020 (Gloria). Les travaux d'urgence réalisés par la DIRSO ont alors consisté à la reprise du pied du talus déchaussé et perché sur 760 ml et à un confortement provisoire des seuils (cout total travaux 5,4 M€).



Emplacement de la RN116 par rapport à la bande active de la Têt à différentes dates

Depuis sa création et particulièrement ces 10 dernières années, l'ouvrage routier a fait l'objet d'un gros déficit d'entretien et gestion. Le département hérite donc d'un dossier relativement lourd.

Fin 2021, la DIRSO avait sollicité la Direction des Infrastructures de Transport au niveau du Ministère pour un Plan d'Aménagement d'Itinéraire (PAI) sur la RN116 de 5 ans avec un budget prévisionnel total de 12M€. L'objectif de ce PAI était de compléter les travaux d'urgence sur les seuils du Soler et de Millas et les portions de talus attenantes par des travaux de gestion de l'ensemble des seuils (7) et des enrochements du talus, ainsi que de l'aménagement d'accès sécurisés sur le talus (aujourd'hui absents). Ce PAI devait introduire la nécessité d'entretien des enrochements linéaires (rive droite) actuellement très fortement boisés par défaut d'entretien régulier depuis leur création. Ce projet est apparemment resté lettre morte consécutivement aux démarches de la Région puis du Département de candidater au transfert de la gestion de la RN116.

Les conditions financières du transfert de la RN116 sont mal connues et il est à craindre que les besoins d'investissement sur le talus routier et ses seuils n'aient pas été considérés à leur juste valeur. Au vu des enjeux de déstabilisation, le SMTBV souhaite que le Département se saisisse, sans tarder, de la problématique, et travaille à la programmation d'une gestion en repartant du diagnostic du RTM et de l'AVP pour la reconstruction du seuil de Millas (10M€).

A noter les autres enjeux de l'incision de la Têt :

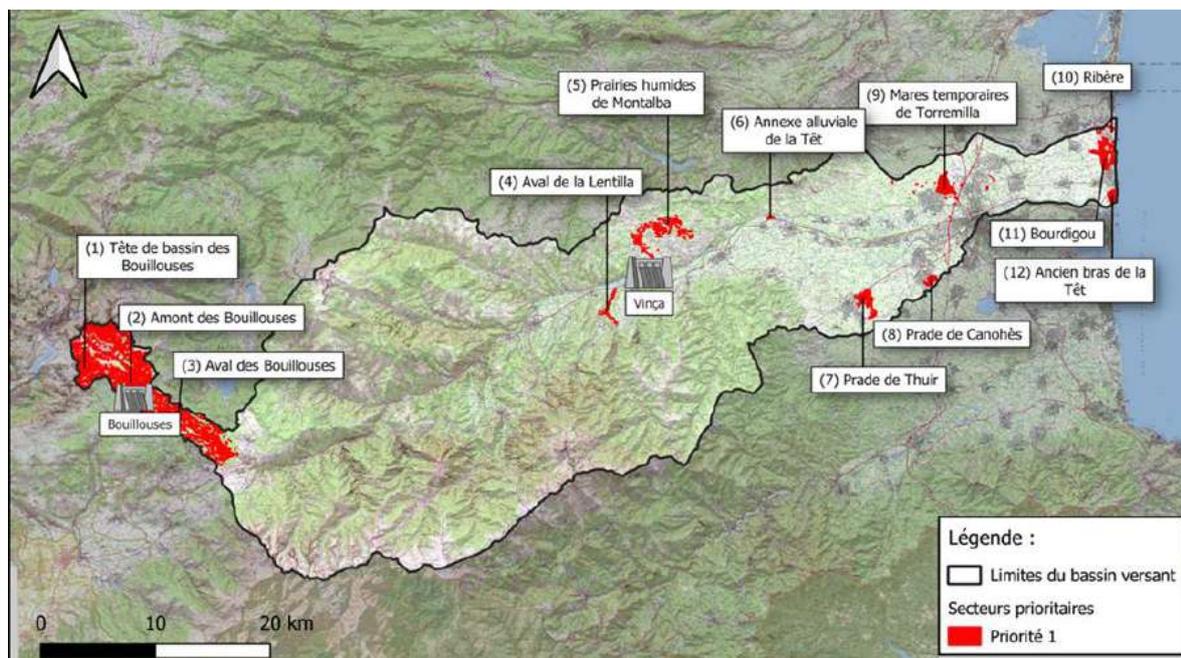
- La sécurisation du pont de Millas / Département
- La sécurisation des conduites d'alimentation en eau potable de Millas / Commune de Millas
- La reconnexion de la prise d'eau du canal des 4 Casals au Soler / ASA

6 La stratégie de gestion des zones humides a été livrée

Le positionnement du SMTBV et l'affermissement de ses moyens humains actés

Un travail important de concertation (technique et politique (COPIL)) a été mené sur l'ensemble du bassin pour ces zones humides qui jouent un rôle déterminant dans la **gestion de l'eau**. Un diagnostic a été élaboré sur le sujet de la coordination, de la maîtrise d'ouvrage et travaux, à l'échelle du bassin. Le SMTBV a su mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires potentiels. Il s'agissait également d'affiner la vision politique sur le rôle que doit jouer le SMTBV pour, et sur, ces milieux, en lien avec l'enjeu de la gestion quantitative et l'enjeu de lutte contre les inondations.

En interne, par la mobilisation des équipes, ainsi qu'avec l'aide d'un stagiaire de Master 2 (bac +5), un bilan du jeu d'acteurs a été réalisé sur la base d'un important travail bibliographique (connaissances locales) et **d'enquête auprès de** près de 11 structures différentes. Cette étude a permis de cerner plus précisément les modalités de gestion en place des 12 entités prioritaires identifiées.



a) Le travail a mis en évidence que les actions déployées sur les zones humides du bassin en général, et sur celles identifiées comme prioritaires en particulier, **méritent d'être réajustées** et que les plans de gestion existants - non exhaustifs - portés par différents opérateurs n'intègrent que très peu l'enjeu et le rôle hydrologique et privilégient la vocation patrimoniale (biodiversité) de ces milieux. Pourtant, c'est cette fonction hydrologique qui intéresse plus particulièrement le syndicat (rôle de recharge de nappes, soutien d'étiage, ralentissement des crues etc.).

b) Par ailleurs, malgré la qualité des différents opérateurs et outils (PNR, PMM, ... / DOCOB, PAEN..) la question de la coordination est apparue essentielle, encore une fois dans l'intérêt d'une gestion globale du bassin. 9 des 12 secteurs prioritaires sont concernés par des outils de gestion dont la dynamique est insuffisante, généralement faute de moyens (ou émergents) ou menée par des acteurs dont la vocation hydrologique ne figure pas dans leur objet social ni compétences. Enfin, 3 secteurs sont totalement orphelins de coordinateur et/ou de maître d'ouvrage, notamment sur des enjeux forts comme la vallée de la Lentilla et les bras morts de la Têt (doit de Millas et Pézilla).

La présentation de ce travail au bureau syndical du mois de Septembre 2023 a donné lieu à un positionnement clair des élus en faveur d'une prise en main de cette thématique et de cette stratégie. Il a été retenu qu'une coordination à l'échelle du bassin apparaissait indispensable et pleinement en phase avec les missions et objet du syndicat. Les élus ont notamment souligné que la préservation et le rôle de ces objets (zones humides) vont être des enjeux encore plus importants avec l'amplitude du changement climatique.

Le bureau des élus a donc demandé qu'une fiche de poste soit établie et que le recrutement d'un chargé de mission Zones Humides soit réalisé au profit du SMTBV, notamment au regard de l'accompagnement de l'Agence de l'eau et Région à hauteur de 80% des dépenses, ce qui représente un coût net pour le SMTBV de l'ordre de l'ordre de 12500€ /an. Il est question de fixer un aspect rapidement opérationnel dans la feuille de route du chargé de mission et donc un important travail de terrain avec des résultats concrets.

7 Compensation écologique du chenal hydraulique (chenal vert) de Canet. Un cadre d'intervention (enfin) stabilisé

Le SMTBV s'est vu transférée l'obligation de compenser les impacts de la construction du chenal vert sur 52 espèces protégées (arrêté n°DREAL-DBMC-2018-310-001 du 6 novembre 2018). Il s'agit de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur 14,99ha situés à Sainte Marie la Mer sur une durée de 30 ans selon la décomposition suivante :

- plan de gestion : 593 030 €HT sur 30 ans
- maîtrise d'œuvre (base de 15%) : 88 955 € HT sur 30 ans
- suivi écologique : 105 000 € HT sur 30 ans

Depuis son transfert, ce dossier peine à progresser pour des raisons externes. D'une part en lien avec le changement d'interlocuteurs à PMMCU, à la SPL et à la DREAL impliquant une perte de l'historique. D'autre part, à cause d'un déficit de suivi par la DREAL, sollicitée pour la modification de l'arrêté préfectoral (changement de pétitionnaire et mise à jour du parcellaire) et la validation du plan de gestion (intervenue finalement le 14 décembre 2022). En 2023, le dossier a également connu une longue suspension pour nouvelle instruction DREAL suite à la sollicitation de la cellule projet Es Têt de faire passer la piste cyclable sur les parcelles réservées à la compensation. Les 2 projets (cyclable VS compensation) n'étant pas compatibles, SMTBV et PMM se sont rencontrés et un travail de report parcellaire de la compensation a été envisagé. Les contraintes (administratives, financières et temporelles) étaient finalement démesurées d'un côté comme de l'autre. Par ailleurs, le projet Es Têt devait finalement changer de tracé. Malgré tout, en 2023, le SMTBV a obtenu les avancées suivantes :

- Délibération du SMTBV mi avril sur la mise en place d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie lui déléguant la gestion compensatoire pour 30 ans et fin novembre pour l'acquisition des terrains acquis par PMMCU et la substitution des contrats d'Obligations Réelles Environnementales. Les actes devraient être signés début 2024.
- Réalisation (septembre) par le SMTBV de sondages de sol à la pelle mécanique afin d'en apprécier la qualité et d'évacuer tout risque de pollution (1 1440 €TTC).
- Révision du plan de gestion par le CEN Occitanie, mandaté par le SMTBV, du fait d'un milieu particulièrement dégradé (forte anthropisation, présence de multiples espèces invasives avec fort taux de recouvrement). Le plan actualisé gestion est en finalisation (15 000€ engagé au BP 2023). La DREAL est sollicitée pour valider les modifications.

8 PAPI > bilan 2023

Cette année était prévue comme une année de transition pour terminer les dernières opérations du PAPI 2021-2023 et pour élaborer le nouveau PAPI 2024-2029. L'année 2023 a notamment permis :

- de produire l'ensemble des pièces techniques et administratives nécessaires à l'instruction du dossier (diagnostic, stratégie, programme, bilan concertation, analyse environnementale...)
- de valider les financements avec la région, le FEDER et le Conseil départemental
- de valider la stratégie et les actions qui en découlent avec les différents partenaires
- de présenter le dossier PAPI aux différentes EPCI du territoire
- de présenter le dossier PAPI lors de réunions publiques

Le syndicat s'est fortement impliqué dans la mobilisation de ses élus et des EPCI membres y compris jusqu'à l'échelon communal (premier maillon de la gestion de crise) pour que le PAPI traduise un réel projet de territoire, basé sur une vision globale et intégrée des enjeux ; groupes de travail thématiques, commissions travaux, communication, COPIL et COTECH, commissions géographiques, séminaires... Les partenaires institutionnels ont également été sollicités pour que les opérations inscrites au PAPI puissent être éligibles aux financements publics au meilleur taux.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre des actions du PAPI 2021-2023 était de 1 700 000 € TTC, 69.4% du budget prévisionnel a été engagé, soit 1 180 000 € TTC. Le delta s'explique par le coût réel mandaté sur la base des marchés publics ainsi que la non réalisation de 2 études reportées (6.1b et 6.2b) et intégrées dans le cadre du prochain PAPI.

L'ensemble des étapes clés consolidées par des réunions publiques ainsi qu'une consultation publique (du 2 au 23 Juin 2023) a permis aux acteurs du territoire de partager l'élaboration du PAPI Têt.

Les principales étapes ;

Date de la réunion	Type de réunion
9/01/2023	Comité technique financeurs
02/02/2023	Bureau des élus
06/03/2023	Bureau des élus
13/03/2023	Réunion réduction de la vulnérabilité CD66
20/04/2023	Commission travaux
05/05/2023	Bureau des élus
05/05/2023	Commission communication
16/05/2023	Commission travaux
30/05/2023	Comité technique validation PAPI
02/06/2023	Conférence de presse démarrage consultation du public
02/06/2023	Conseil communautaire présentation PAPI PMM
07/06/2023	Présentation PAPI communauté de communes des Aspres
08/06/2023	Réunion publique Baho
13/06/2023	Présentation PAPI conseil communautaire Conflent-Canigo
14/06/2023	Réunion publique Prades
19/06/2023	Réunion publique Canet
27/06/2023	Réunion de pré-dépôt PAPI
28/09/2023	Comité de Pilotage validation PAPI
28/11/2023	Comité syndical validation PAPI

OTRI :

L'Observatoire Territoriale des Risques d'Inondation est un outil partagé par les 4 syndicats de bassin (Tech, Agly, Réart et Têt) qui permet de collecter, créer, centraliser et mutualiser les données et les indicateurs. Il s'agit d'un outil de connaissance, d'évaluation, de suivi et d'aide à la décision qui permet de mieux appréhender la vulnérabilité du territoire. Le 2^{ème} cycle de l'OTRI s'est achevé en 2022, l'année 2023 a été l'occasion d'échanger sur les besoins pour le cycle 3 et réaliser les conventions techniques et financières.

Gestion de crise :

- Echanges réguliers avec la préfecture (SIDPC) concernant les PCS
- Participation exercice PPI barrage
- Réunions et échanges avec PMM concernant les PCS et le PICS
- Aide aux communes pour les PCS (livrables, données SIG, explication des démarches, etc..)

Avis et réponses aux besoins ponctuels :

- Retours d'expériences du SMTBV pour aider le CD66 à construire leur PCA (Plan de Continuité d'Activité) et mécanisme de construction de la démarche de gestion de crise
- Sollicitation du CD66 concernant la démarche ALABRI (réduction de la vulnérabilité à l'échelle des bâtiments existants)
- Consultation de PMM concernant panneau de sensibilisation au niveau du Pont Joffre

9 Bilan relatif aux projets et travaux hydrauliques

9.1 Réception du schéma hydraulique et des approches économiques ; Vernet les Bains

Cette étude (15 000€) a été en partie confiée au RTM, le SMTBV ayant décidé de mutualiser les compétences et moyens en vue d'optimiser les coûts. Le diagnostic complet du chenal du Cady a révélé des détériorations avancées sur les fondements de plusieurs parties d'ouvrage, notamment le chenal endigué, en aval du piège. Un premier chiffrage des travaux de confortement a été réalisé. Une optimisation de l'endiguement du chenal du Saint-Vincent a été étudiée au stade AVP ainsi que l'amélioration des écoulements des ravins de la Pena et du Politg. Ces travaux sont inscrits au PAPI 2024-2029 et portent sur un montant de l'ordre de 950 000 € HT.

9.2 Réception de l'avant projet de sécurisation du bassin de Canohès Reconnaissance de l'ouvrage en aménagement hydraulique

Cet ouvrage (volume utile de 195 000 m³) a été construit en 2001 pour protéger des inondations les quartiers Sud-Ouest de la commune de Canohès jusqu'à une crue de période de retour 50 ans. Des

désordres ont été observés suite à la crue de 2014 et ont également permis de mettre en évidence l'absence de noyau étanche du déversoir de l'ouvrage. Le SMTBV a conduit les études de danger (EDD) obligatoires (73 600 €) et déposé auprès de la DDTM le dossier de reconnaissance en aménagement hydraulique. Les travaux, non urgents, mais nécessaires, sont évalués à 580 000 HT (inscrit au PAPI).

9.3 Mise en œuvre et déploiement d'outils de prévision et de gestion de crise

A partir d'un état des lieux des outils de mesure existants et d'un diagnostic du territoire, une stratégie a été partagée et validée en 2023 par le bureau des élus SMTBV pour répondre à la fois aux besoins de prévention des inondations et de gestion des basses eaux (78 420€). Dans le cadre du PAPI 2024-2029 sera donc complété le réseau de mesures hydrométriques et pluviométriques nécessaire aux missions du SMTBV (crues/étiages) et développé une plateforme de supervision des données afin de :

- Rassembler sur une même plateforme les multiples services de vigilance existant ;
- Visualiser et concentrer les données du parc de stations de mesures ;
- Visualiser et concentrer les données spatialisées de pluviométrie ;
- Simuler en temps réel les crues générées par les pluies ponctuelles et spatialisées mesurées ;
- Simuler en temps réel les crues générées par les pluies prévues par les modèles météo ;
- Envoyer des alertes temps réel en fonction de seuils établis sur la situation hydrologique
- 500 000 € sur 5 ans financés à 80 % par le fond Barnier et FEDER

9.4 Incrémentation du réseau de surveillance cours d'eau et systèmes d'endiguement

Pour assurer ses missions, le SMTBV s'est engagé dès 2020 à construire et déployer tout un réseau de station de surveillance des systèmes d'endiguement et des cours d'eau. En 2023, 3 nouveaux sites ont été équipés avec un système innovant basée sur la technologie LIDAR : la Têt à l'amont de Perpignan, la Têt à Prades ainsi que la rivière de la Rotja à Feuilla. Ces stations ont été installées avec un double objectif de surveillance des basses et des hautes eaux. La surveillance des petits débits prends tout son sens au regard de la sécheresse qui frappe le bassin depuis 3 ans. A ce jour le SMTBV compte sur un parc de 8 sites équipés (débits, pluviomètres) en plus des ces campagnes de jaugeages. Un agent du SMTBV a été formé afin d'assurer une partie de l'entretien des stations et réduire le coût d'exploitation.

9.5 Redimensionnement et réorientation du projet de protection contre les crue du Boules

Un programme de travaux initié lors du premier PAPI (2012-2019) consistait en la création de protections rapprochées de faible hauteur au droit des villages de Millas, Néfiach, et Ille-sur-Têt, ce qui permettait par ailleurs de préserver le champ d'expansion des crues. Le cout projet pour une crue de période de retour 100 ans était de l'ordre de 4.9M€HT. Par ailleurs, les négociations foncières menées avec les exploitants agricoles en particulier ont révélé des oppositions fortes contre le projet hormis sur le tronçon d'Ille-sur-Têt. Après concertation avec les parties prenantes et en particulier avec l'EPCI Roussillon Conflent il a été acté l'abandon du projet en l'état et l'engagement de la régularisation et la mise à disposition par les ASCO de tout ou partie des digues du Boulès au SMTBV. A l'issue, les couts travaux seront actualisés et en fonction du niveau de protection (chantier dans le cadre du PAPI).

9.6 Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la vanne de Torreilles

L'étude de faisabilité réceptionnée a comparé divers scénario de remplacement du barrage vannier afin de maintenir l'usage du ruisseau du Moulin, au bénéfice de la commune. Les conclusions de ce travail et des concertations ont conclu sur une réhabilitation de l'ouvrage par un système équivalent. Conformément aux orientations opérationnelles et budgétaires 2023, une convention financière a été mise en œuvre avec la commune de Torreilles pour la prise en charge à hauteur de 20% des frais d'études et de travaux estimés à 770 500 € HT. Un dossier de subvention au fond vert a été déposé en juin 2023 mais n'a pas encore été instruit, il semble toutefois difficile de faire financer le projet. Un maître d'œuvre a été retenu (83 000€) et le travail a déjà démarré, une consultation pour le diagnostic du génie civile a été lancée. L'objectif est de démarrer des travaux fin 2024.

9.7 Réception du projet de confortement de la digue (classée) des campings à Canet

La digue des Campings appartient au système d'endiguement de Canet-en-Roussillon. Cet ouvrage, qui s'inscrit en bordure immédiate de la Têt en amont de son exutoire dans la Méditerranée, a connu plusieurs désordres notables consécutifs à la tempête GLORIA. Le syndicat a finalisé et remis le PROjet de sécurisation aux services de l'Etat et dans selon l'arrêté de prescriptions complémentaires. L'étude de danger a également été mise en conformité. Toutefois, les échanges récents avec les services de l'Etat nous dirigent vers la réalisation d'études environnementales avant toute autorisation de travaux qui, inscrit au PAPI, représentent un volume de l'ordre de 1.2M€ HT.

9.8 Réception des analyses et finalisation du PAPI complet > volet travaux en particulier

Dans le cadre de la préparation du nouveau PAPI 2024-2029 le syndicat a engagé un travail conséquent d'élaboration du dossier, notamment pour s'assurer du bon format de présentation des travaux programmés et atteinte du niveau d'exigence requis pour obtenir les financements. Les analyses économiques ACB/AMC, notamment les plus anciennes qui ont été menées en 2014, ont été réactualisées selon les coûts et les enjeux actuels. L'évaluation environnementale des projets ainsi que l'impact agricole ont également été étudiés afin de répondre au cahier des charges PAPI 3. Le dossier PAPI a été déposé en septembre 2023 pour instruction par les services de l'Etat compétents. Il passe en comité de labellisation (comité de Bassin à Lyon) au premier trimestre 2024.

9.9 Schéma hydraulique de Villelongue de la Salanque

Lors d'épisodes pluvieux fréquents, la commune de Villelongue-de-la-Salanque rencontre des problèmes d'évacuation des eaux dont l'origine est aussi bien hydraulique que pluviale. La commune est traversée par un réseau hydrographique comprenant un cours d'eau, des fossés et des agouilles : les achaux, le ruisseau de Villelongue, les fossés d'écoulement de la RD, dont les bassins versants respectifs remontent jusqu'à Bompas. Ces eaux et ruissellements s'ajoutent à des problèmes d'imperméabilisation et de sous-dimensionnement du réseau pluvial engendrant des inondations et des désordres qu'il convient de résoudre. PMM compétent pour le pluvial et le SMTBV compétent pour l'hydraulique ont engagé en septembre 2022 un schéma directeur d'aménagement hydraulique et de gestion des eaux pluviales pour la réduction des aléas liés aux inondations sur le territoire communal tout en n'impactant pas les enjeux à l'aval (i.e. Sainte-Marie-la-Mer). Ce projet est toujours en cours de réalisation, la partie terrain et les modélisations hydrauliques ont été réalisées, il manque cependant l'analyse ACB/AMC afin de calculer l'efficacité des solutions. L'étude ayant pris du retard, celle-ci sera finalisée en 2024.

10 Bilan relatif à la gestion des ouvrages hydrauliques classés

10.1 Régularisation des ouvrages de préventions des inondations

Depuis, le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 (dit décret « digues » de 2015) régit les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions dans l'objectif de garantir leur efficacité et leur sûreté, tant en ce qui concerne le parc d'ouvrages existant, que les nouveaux ouvrages à construire. En outre, ce même décret fixe le cadre selon lequel l'autorité compétente doit définir, régulariser/classer ou encore gérer les ouvrages de protection. Conformément à ses prérogatives et dans le respect des délais réglementaires, le SMTBV a engagé le processus de reconnaissance des systèmes d'endiguement (SE) et des aménagements hydrauliques (AH) qui a conduit à la reconnaissance de 3 systèmes d'endiguement et 2 aménagements hydrauliques :

- Le système d'endiguement de la Têt à Canet-en-Roussillon
- Le système d'endiguement de la Têt dans la traversée de Perpignan
- L'aménagement hydraulique de la Courragade en cours d'autorisation
- Le système d'endiguement et les aménagements hydrauliques des Gourgues et du Manadeil.

A cette liste s'ajoute, la reconnaissance des aménagements hydrauliques de classe C de l'Agouille d'En Jassal à Canohès et de la Berne à Pézilla-la-Rivière dont les demandes d'autorisation ont été déposées en décembre 2023. Les réflexions sont toujours en cours sur les ouvrages de la Coumelade à Saint-Feliu-d'Amont et de la Trencade à Thuir. Les ouvrages du Castelnou et de la Basse ont définitivement été écartés de la réflexion et continueront à être gérés par le syndicat mais pas dans le cadre de la réglementation « Dignes et Barrages ». Pour rappel, les « choix » de protection, qui conduisent le SMTBV à régulariser ou non les ouvrages de prévention des inondations, sont fait en commission travaux (statutaire) notamment sur la base des études techniques menées. Le processus d'autorisation environnementale est long. Le SMTBV échange continuellement avec les services de l'Etat.

10.2 Gestion des ouvrages de préventions des inondations

La surveillance et l'entretien courant des OPI conjuguent interventions techniques et administratives. Le respect des exigences réglementaires de ces ouvrages impose la tenue d'un registre pour chacun des ouvrages et retrace au quotidien toutes les interventions. Un dossier ouvrage dans lequel sont archivés toutes les pièces documentaires ainsi qu'un rapport de surveillance à renouveler entre deux visites techniques approfondies (VTA) (i.e. 5 à 6 ans) est également tenu à jour. Le SMTBV est également tenu de renseigner les OPI sur la plateforme unique des DT-DICT et produire les récépissés correspondants lorsque des travaux sont prévus par des tiers dans l'emprise des ouvrages qu'il gère. Il assure également la réalisation des visites de surveillance programmée en régie, le pilotage des VTA par les bureaux d'études agréés, les travaux d'entretien de la végétation et de réparation. Il assure

l'interface avec la DREAL et répond aux exigences réglementaires (dont rapports d'inspection, arrêtés de prescriptions, etc.) par la conduite des études, travaux et déclaration nécessaires.

Dans ce contexte, le bilan de l'année 2023 est le suivant :

- Les rapports de surveillance du SE de la Têt à Canet-en-Roussillon et du SE de la Têt à Perpignan ont été réalisés fin 2022. Le rapport de surveillance du SE des Gourgues/Manadeil a été réalisé en septembre 2023 ; 45 récépissés de DT-DICT ont été réalisés ;
- Les visites de surveillance programmées (VSP) annuelles ont été réalisées sur le SE de Perpignan, le SE+AH du Manadeil et l'AH de la Courragade ;
- Des VSP bimensuelles ont été conduites pour les ouvrages présentant des désordres (*i.e.* digues des campings à Canet-en-Roussillon et les barrages de la Courragade) ;
- Le débroussaillage de la végétation et le pilotage des conventions de gestion avec les communes (Pézilla-la-Rivière + Canet-en-Roussillon) ;
- **Le lancement d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre agréé pour les travaux d'entretien courant des ouvrages hydrauliques ;**
- La participation à un exercice de crise préfectoral portant sur les plans particuliers d'intervention des barrages des Bouillouses et de Vinça ;
- **Le rapport d'inspection par la DREAL du SE Têt Canet-en-Roussillon et du SE+AH Gourgues/Manadeil n'a pas relevé de défaillance du gestionnaire**

10.3 Cellule Veille Digue

Pour assurer ses missions, le SMTBV a créé une entité spécifique mobilisable 24h/24 - 7j/7 : la Cellule de Veille des Dignes (CVD). Pensée dans le même esprit de rigueur et d'opérationnalité que le poste de commandement de crise (PCC) d'un PCS, la CVD organise de façon graduée - selon 5 niveaux d'alerte différents - les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en application des règles et des consignes de surveillance des ouvrages de protection. Les procédures sont décrites dans un plan de gestion en toute circonstance qui définit les modalités d'interventions de la CVD. Le Plan Opérationnel de Gestion (POG) est le document réglementaire décrivant l'organisation mise en place par le SMTBV pour assurer la surveillance et l'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations dont il a la gestion (systèmes d'endiguement, aménagements hydrauliques, etc.), leur entretien et leur surveillance en toutes circonstances, et notamment en période de crue.

Le POG est régulièrement tenu à jour afin de correspondre à l'évolution administrative et technique des ouvrages. La version 6 a été produite en janvier 2023 afin de répondre à la demande n°2022-02 du rapport d'inspection du SE de Perpignan ainsi que pour l'intégration des nouvelles consignes suite à la complétude de l'EDD de décembre 2022. Des formations et exercices annuels sont réalisés :

- 1 formation des cadres d'astreinte
- 1 formation de l'équipe opérationnelle
- 1 exercice de pose des batardeaux du chenal vert à Canet avec les équipes municipales
- 1 exercice globale avec la préfecture pour la plan d'intervention rupture barrage

11 Entretien du patrimoine hydraulique

Le Service Technique (ST) assure l'entretien du patrimoine du syndicat, les relations internes (communes, EPCI) et externes (usagers, riverains, institutions, etc.), le suivi administratif et technique des ouvrages de protection contre les inondations réglementés, la PPI, l'ingénierie et le suivi des travaux de prévention des inondations. Le service technique travaille en collaboration avec les autres pôles du SMTBV sur des dossiers divers (PPEV, foncier, eau et énergie, etc.). L'effectif du ST est de 6 agents : 1 Ingénieur (DST), 1 technicien (responsable régie et entretien des OH), 4 agents de catégorie C dont 3 rattachés à la régie et 1 en charge du suivi administratif et technique des ouvrages hydrauliques. Le DST et l'agent en charge du suivi des ouvrages sont basés à Perpignan, les agents de la régie et leur responsable sont basés à Thuir,



11.1 Surveillance et entretien courant des ouvrages de protection contre les inondations (OPI)

La surveillance et l'entretien des ouvrages conjuguent interventions techniques et administratives. Le respect des exigences réglementaires de ces ouvrages imposent le suivi administratif de ces derniers

par la tenue d'un registre pour chacun des ouvrages qui trace au quotidien toutes les interventions sur ces derniers, d'un dossier des ouvrages qui archivent toute les pièces documentaires de l'ouvrage ainsi qu'un rapport de surveillance à renouveler entre deux visites techniques approfondies (VTA) (i.e. 5 à 6 ans).

Le SMTBV est également tenu de renseigner les ouvrages sur la plateforme unique des DT-DICT et produire les récépissés correspondants lorsque des travaux sont prévus par des tiers dans l'emprise des ouvrages qu'il gère. Le ST assure également la surveillance et l'entretien courant de ces ouvrages par la réalisation des visites de surveillance programmée en régie, le pilotage des VTA par les bureaux d'études agréés, les travaux d'entretien de la végétation, de confortement. Il assure l'interface avec la DREAL et répond aux exigences règlementaires (arrêté de prescriptions, etc.) et aux inspections par la conduite des études et travaux et déclaration nécessaires.

11.1.1 Réalisé en 2023

- Les rapports de surveillance des digues de Canet et Perpignan
- Le rapport de surveillance du SE des Gourgues/Manadeil
- La gestion des récépissés DT-DICT pour les ouvrages (45 réalisés en 2023)
- Les visites de surveillance programmées sur les digues de Perpignan, Manadeil Courragade
- Les bimensuelles pour les ouvrages présentant désordres (digues Canet + barrage Courragade) ;
- Le débroussaillage de la végétation et le pilotage des conventions de gestion avec les communes (Pézilla-la-Rivière + Canet-en-Roussillon) ;
- Le lancement d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre agréé pour les travaux d'entretien courant des ouvrages hydrauliques ;
- L'inspection par la DREAL du SE Têt Canet-en-Roussillon et du SE+AH Gourgues/Manadeil ;
- La participation à un exercice de crise préfectoral portant sur les plans particuliers d'intervention des barrages des Bouillouses et de Vinça.
- L'accord cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant de la Têt a été renouvelé. Ce nouveau marché apporte des évolutions significatives par son allotissement en 8 lots dont 3 multi-attributaires pour un total de 9 entreprises engagées avec le syndicat. Cette composition, plus cohérente techniquement et territorialement, répond mieux à nos exigences que ce soit pour l'entretien du patrimoine ou le PPREV. Le respect des délais est sécurisé. Sur le plan financier, des économies sont réalisées via l'ouverture à une plus large concurrence. Ce marché pourra être renouvelé jusqu'en 2026. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec la mission PPEV qui conduit de nombreux chantiers en rivière via la déclaration d'intérêt générale (DIG).

REPARTITION ENTRETIEN PATRIMOINE SMTBV ANNEE 2023 (en montants €TTC par territoire d'EPCI)		
PMM	223 390.33	76 %
ASPRES	17 636.08	6 %
ROUSSILLON CONFLENT	17 636.08	6 %
CORBIERES SALANQUE MED.	14 696.73	5 %
CONFLENT CANIGOU	20 575.42	7 %
TOTAL	293 934.64 €	100 %

REPARTITION DES INTERVENTIONS EN REGIE - ANNEE 2023 (en proportion du temps passé par territoire d'EPCI)			
PMM	ASPRES	CONFLENT CANIGOU	CORBIERES SAL. MED.
68 %	20 %	11 %	1 %

Le SMTBV met en œuvre d'importants moyens pour l'enlèvement des déchets dans les cours d'eau ou les dépôts sauvages sur nos terrains et ouvrages. Le nettoyage de ces déchets est contractualisé depuis cette année dans le cadre du nouvel accord cadre pour l'entretien de la végétation. Le syndicat fait également appel à des entreprises ou associations d'insertion lors d'interventions ponctuelles en complément du travail réalisé par la régie du syndicat. Toutefois, ces actions ont été peu valorisées et quantifiées jusqu'alors. En 2023 : 9 tonnes de déchets traités et évacués.

Les chantiers suivants ont été engagés en 2023 et seront soldés à l'hiver 2024 :

TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT TTC
Débroussaillage et abattage d'arbres Basse 1	LOT6-TX ENVIRO	33 162.00 €
Débroussaillage et abattage d'arbres Basse 2	LOT6-TX ENVIRO	25 080.00 €
Débroussaillage de la digue des campings (tronçon CTPO2) à Canet-en-Roussillon	LOT6-ADN	7 146.00 €
Débroussaillage de l'Aiguille-d'en-Biagnes au Soler	LOT6-ADN	7 572.00 €
Débroussaillage et abattage d'arbres sur la Llabanère sur les	LOT6	15 327.00 €

communes de Perpignan, Pia, Claira et Torréilles		
Débroussaillage TV4+TV5, Courragade et confluence Boule sur les communes de Saint-Estève et Perpignan	LOT 8 - TDA	13 238.00 €
Débroussaillage digue de Canet et Perpignan	LOT 6 - ADN	5 604.00 €
Nettoyage espèces invasives (hydrocotyle) sur Manadeil	LOT 3 - SEBE	3498.00 €
Collecte et évacuation de déchets sur vanne de Torréilles	CLEAN-UP RIVER	3780.00 €

11.1.2 Premier bilan (2023) suite à l'acquisition du ROBOT autoporté

Afin de pouvoir assurer en régie une part plus importante des travaux d'entretien de la végétation du patrimoine hydraulique du SMTBV, le syndicat s'est doté d'un robot porte-outils radiocommandé. L'acquisition du robot a été faite auprès de l'UGAP pour un montant de **70 000 € TTC** comprenant 2 groupes de broyage (un groupe à marteaux et un groupe à fléaux) auquel il faut ajouter la remorque pour le transporter (**7 000 € TTC**). Le robot a été réceptionné par le syndicat le 14 avril 2023. Sur le plan technique cette acquisition permet de gagner en réactivité, le syndicat n'étant plus tributaire des disponibilités et des contraintes des entreprises, il est également rendu possible de réaliser plusieurs passages dans l'année au gré de l'état de la végétation. Par ailleurs, cette acquisition permet de moderniser le travail quotidien des agents de la régie, contribuant ainsi à réduire la pénibilité ainsi que les risques et/ou accidents du travail. Une convention a été signée en début d'année entre le SMTBV et la commune de St Féliu afin de pouvoir stocker le robot dans les ateliers techniques de la mairie. En prévision de l'arrivée de ce robot, les lots du marché d'entretien consacrés d'ordinaire à l'entretien des bassins de rétention et des digues de Canet-en-Roussillon (pour un coût annuel de 40 000 € TTC environ) n'ont pas été reconduits dans l'accord-cadre que nous avons mis en place cette année.

Au total, le robot a été utilisé **115 journées**, représentant près de **300 heures** de fonctionnement. L'opération s'avère rentable et une **économie** de l'ordre de **70 à 80 000 € est réalisée dès cette année, en comparaison avec le même volume de travaux si les tâches avaient été externalisées**. Ceci dépasse les prévisions qui avaient été jugées suffisantes au moment d'arbitrer et de porter cet investissement au budget. Il est par ailleurs important de souligner que l'achat de ce robot a été financé à partir des ventes de plusieurs délaissés foncier du syndicat et n'a pas été imputés aux contributions annuelles des EPCI membre (pas de contribution). L'économie de fonctionnement qui reste à consolider sur 2024 permettra par ailleurs de tamponner sur les charges de fonctionnement les effets de l'inflation d'une part mais également l'incrémentation des tâches auxquelles le syndicat est confronté ainsi que des moyens humains qui s'avèrent nécessaires.

12 Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

De 2020 à 2022, 38 Km de ripisylve ont été restaurées pour un montant total de 490 000€ financé à 80% par le FEDER, l'Agence de l'Eau et la Région. Les travaux de cette première phase terminés fin 2022, les demandes de solde ont été faites en 2023 et les versements des aides réalisés.

La maîtrise d'œuvre des travaux est désormais réalisée en interne par un agent dédié permettant notamment d'économiser ≈ 25 000€ TTC / an et de les réinjecter dans les travaux. L'arrivée de la technicienne de rivière dédiée à cette thématique a par ailleurs permis d'actualiser le diagnostic qui datait de 2014 et par voie de conséquence, de préparer une nouvelle phase de travaux 2023-2025. L'année 2023 a donc marqué le lancement de cette nouvelle phase du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation (PPREV 2020-2025) aidée à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau et à 20% par la Région soit un taux d'aide de 50% sur montant prévisionnel de 200 00€ TTC par an sur 3 ans (AP/CP).

Il est à rappeler que le SMTBV n'intervient sur des terrains privés, qu'uniquement sous Déclaration d'intérêt Général définie par Arrêté Préfectoral (2020-2025). Les propriétaires riverains restent et demeurent responsables de l'entretien de leur(s) berge(s) (Art. L215-14 du Code de l'Environnement). En amont de chaque chantier, les propriétaires concernés par les travaux, sont contactés par courrier. Cette animation foncière participe à la promotion de l'action syndicale, rappelle leur devoir aux propriétaires et propose un accompagnement techniquement à ceux qui en feraient la demande. En 2023, 435 courriers ont été envoyés soit 100 de plus qu'en 2022. Une cinquantaine de propriétaire ont demandé l'envoi d'une documentation technique. Le « guide du riverain » leur parviendra début 2024.

En 2023, en amont du bassin versant (amont Vinça), 15 chantiers se répartissant sur 26 communes ont été réalisés manuellement par 4 entreprises différentes. 14 Km de cours d'eau ont pu ainsi être restaurés à hauteur de 200 000€ TTC (+15% par rapport à 2022). La régie du SMTBV a complété cette restauration par 4 chantiers ajoutant 1.5 km supplémentaires.

En 2023, en aval du bassin versant (aval Vinça) également, un travail conséquent a été consacré à l'accompagnement des ASCO de la Têt aval. La gestion s'organise et une programmation opérationnelle de travaux sur la Têt aval est initiée. Les linéaires de la Têt concernés par les ASCO à l'aval de Perpignan sont orphelins de travaux depuis des années. Le syndicat a re-initié un dialogue avec l'ASCO de Bompas et la DDTM pour mettre en route un plan d'intervention concret et destiné à utiliser la trésorerie existante des ASCO en sommeil. Mis à part le temps passé en interne, cette programmation, d'envergure et étalée sur plusieurs années, sera neutre pour le SMTBV. D'un point de vue opérationnel, la solution pourra prendre la forme d'une convention de délégation ou transfert de maîtrise d'ouvrage (schéma sera sécurisé avec le juriste du syndicat). En 2023 le SMTBV a mis l'accent sur l'animation territoriale et l'expertise technique pour préparer de futurs travaux en :

- Rencontrant les 3 ASCO de Vinça à Perpignan
- Rencontrant et établissant des pistes de partenariat avec l'ASCO Têt Bompas
- Recherchant une secrétaire pour l'ASCO Têt Bompas ; (obtention d'un devis)
- Rencontrant la DDTM (Tutelles des ASP + direction)
- Ebauchant d'un Plan Pluriannuel d'Intervention de la Têt aval de Vinça en collaboration avec l'IUT de Perpignan
- Diagnostiquant 45 Km de cours d'eau (de Vinça à la mer)

A noter que les équipes du SMTBV ont réussi à allonger la période d'intervention en rivière de 1,5 mois grâce au travail préalable avec les services de la DDTM et à l'adaptation de la typologie de travaux aux enjeux environnementaux. Les entreprises ont donc pu travailler 4 mois de septembre à décembre 2023 pour parfaire la réalisation des travaux.

En 2023, deux nouveaux outils ont également été développés pour plus d'efficacité :

12.1 Marché à bons de commande

Pour réaliser la programmation de travaux, un nouvel outil a été créé à grâce aux retours d'expérience des 3 premières années (2020-2022). Un marché prenant la forme d'un accord cadre composite dont certains lots à bons de commande sont multi attributaires, permet désormais de déployer jusqu'à 7 entreprises différentes simultanément sur l'ensemble du territoire. Les gains en souplesse de mise en œuvre et en réactivité sont importants. Ce marché peut être utilisé pour des besoins ponctuels d'entretien (entretien cours d'eau aval), des opérations d'investissement (compensation chenal vert, restauration ripisylve,...), ou encore d'expérimentation (gestion sédimentaire à Ille sur Têt). En bref, cet outil permet de répondre aux besoins de travaux tout en réalisant des économies d'échelle.

12.2 Guide technique interne

Toujours dans le cadre d'une recherche continue d'améliorer les performances et communiquer, le service interne et dédié aux travaux en rivière a élaboré et mis en place un livret interne ou "guide technique interne des cours d'eau". L'objet est d'une part de centraliser et porter à connaissance les informations du contexte d'intervention des équipes sur le terrain mais également de faciliter les procédures d'instructions, d'adapter la typologie des travaux ou encore la constitution des dossiers d'autorisation.

13 Lutte contre les macros-déchets : expérimentation lancée sur le secteur prioritaire de la Salanque

Le SMTBV est régulièrement saisi sur la problématique des macro-déchets transitant dans les cours d'eau, canaux ou agouilles et débouchant in fine sur le littoral (le bilan du projet RedPlast66 piloté par l'Université de Perpignan fait état d'un chiffre de 12 tonnes concernant les déchets transportés et déversés par la Têt sur le trait de côte suite à la crue de janvier 2020).

- Tous les marchés publics du SMTBV comportent une clause de nettoyage avant intervention
- Le SMTBV a équipé ses dispositifs hydrauliques (exemple vannes de Torrelles) de pièges
- Il fait procéder par des entreprises à des enlèvements (12 000 €/an Vannes Torrelles)
- Le SMTBV nettoie et évacue également en régie les déchets de ses propriétés
- Il consigne l'ensemble de ces opérations dans un registre : 9 Tonnes évacués en 2023

En 2023 le syndicat a installé 3 unités de capture de déchets sur l'Achau Nove de Ste Marie : 4 230€ ; La commune et le SMTBV se partagent les frais de maintenance par convention. Le syndicat s'est engagé dans l'Appel à Projet du département pour bénéficier de 50% de subventions sur l'acquisition et pose de 25 nouvelles unités pouvant être réparties en amont et en aval du bassin versant.

A l'inverse de la GEMAPI, la thématique des déchets n'est pourtant pas une compétence unique et affectée. Elle recoupe les compétences ou missions de plusieurs acteurs (syndicat, gestionnaire des réseaux pluviaux, communes et pouvoir de police, salubrité publique, incivilité), opérateurs de la

collecte des déchets, etc. Le sujet concerne non seulement les communes où sont identifiées les sources de pollution mais également celles du bord de mer et le parc marin qui y trouvent un intérêt. Sollicité par le Parc Naturel Marin du GDL pour mener une stratégie de réduction de la pollution en macro-déchets selon une approche terre-mer, le SMTBV a souhaité associer les autres syndicats de bassin pour réfléchir globalement à la problématique. C'est une partie des conclusions de la réunion de travail qui s'est tenue en 2023 entre les syndicats de bassin (Tech, Réart, Agly et Têt) et le parc Marin.



Emplacement des 3 filets de rétention des déchets sur la commune de Sainte Marie

14 Ressource en eau : PGRE/PTGE dans un contexte de crise sécheresse intense

Le PGRE, outil planificateur d'actions d'économies d'eau et d'amélioration de la gestion de la ressource en eau a achevé son 1^{er} cycle de 3 ans en 2021. Le 12 avril 2022 le préfet de bassin Rhône Méditerranée reconnaissait la proposition de PGRE Têt du SMTBV comme valant PTGE. Par accord du Préfet le PGRE a donc été prolongé de 3 années supplémentaires afin de ne pas rompre la dynamique enclenchée sur le bassin de la Têt, de terminer le programme d'actions et d'évaluer le PGRE sur une période de temps raisonnable soit au moins 6 ans ce qui conduit à l'horizon 2024. Pour l'heure, sur les 27Mm³ d'économies d'eau prévues par l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche et à l'échelle du bassin versant, 13Mm³ ont été menés à terme ce qui représente par ailleurs un volant d'investissement de l'ordre de 4.8M€ sur les 8M€ prévisionnels. Ces volumes s'ajoutent à ceux économisés annuellement entre 2012 et 2019 et qui se portent à environ 30 Mm³.

Les 2 années écoulées 2022 et 2023 ont permis de mettre à jour un certain nombre d'actions et d'en proposer une nouvelle dizaine dans le cadre des règles de prolongation, pour exemple :

- Développement d'un réseau de stations hydrométriques et campagnes de jaugeages à l'année (cf. paragraphe dédié) // 60k€HT MO : SMTBV
- Réflexion globale sur l'aménagement des prises d'eau des canaux du secteur du Conflent // 1 504 590€HT estimés sur les 73 canaux MO : SMTBV, FCC
- Référentiel canaux // à définir avec les partenaires techniques MO : SMTBV
- Travaux sur le canal de Perpignan // 400k€HT MO : Ville de Perpignan
- Travaux en cours de chiffrages sur les canaux MO : ASAs et gestionnaires de canaux

Pour un premier montant estimatif à ce stade de l'ordre de 2.4M€.

MAIS des freins multiples sont à relever :

- Un retard de paiement important des financements Région (60%)
- Une situation qui fragile encore un peu plus les ASA et grève de nouveaux travaux potentiels
- La hausse du cout de l'énergie électrique pour les systèmes sous pression (facture x7)
- De forts impayés depuis le début de la sécheresse 2021 par les contribuables aux ASA
- Un contexte de crise sécheresse depuis l'hiver 2020

Aucun appel à projet d'économies d'eau n'a été lancé en 2022-23 mais une session est prévue en 2024.

Autres actualités liées au PGRE durant l'année 2023 à prendre en compte

1. Les débits réservés de la Têt aval contestés en justice depuis 2020 par l'association France Nature Environnement et dont la décision rendue par le tribunal administratif le 29 novembre 2022 a donné raison à FNE et élevé automatiquement le **débit réservé à Ille sur Têt de 600l/s à 1500l/s dès avril 2023**. Le préfet a fait appel de cette décision en janvier 2023. Lors de la crise sécheresse de l'été 2023, les dérogations faites au débit réservé de la Têt par le Préfet ont été également contestées par l'association FNE à travers plusieurs courriers de demande de justification.
2. Pour rappel également, le classement ZRE toujours en suspens depuis 2022 par décision du Préfet coordonateur de bassin Rhône Méditerranée. Le dernier courrier du SMTBV le 16/05/2022 co-signé par l'ACAV et la CA66 appuie cette décision mais souligne qu'un réexamen sans échéance donnée est à l'étude et demande à en être tenu informé.
3. Le chantier des débits réservés sous mission régaliennne de l'Etat (et ses services déconcentrés de la DDTM) se **poursuit sur les vallées non encore règlementées** (article L214-18 du code de l'environnement depuis la loi sur l'eau de 2006 stipulant que tout ouvrage dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques). Or la priorité donnée aux vallées de la Llitera et de la Castellane pose question alors même qu'il existe peu de données hydrologiques à jour et aucune station hydrométrique installée pour mener des décisions éclairées et réalistes. Un **courrier de la Fédération des Canaux du Conflent a été adressé aux services de l'Etat** en date du 18 décembre 2023 et fait état de ces incompréhensions.

14.1 Etude de ré-expertise des débits biologiques sur la Têt aval

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'association des canaux aval Vinça (ACAV), l'étude des débits d'objectifs sur le secteur de la Têt aval a pour but de réévaluer par de nouveaux critères les débits biologiques notifiés en juillet 2013 au regard de la connaissance acquise et du contexte méditerranéen spécifique au bassin versant de la Têt. L'étude en question (indépendante de toute subvention Etat ou Agence de l'eau) a été confiée au bureau d'étude Suisse TELEOS après un appel d'offres restreint (38 280 TTC€ dont 12 760 TTC€ pour le SMTBV) et a rendu de premières conclusions éclairantes début 2023 :

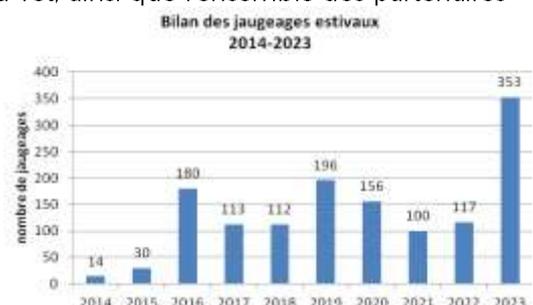
- L'état de conservation des habitats d'eau courante de la Têt sur le secteur considéré est bon à moyen ; la diversité piscicole est relativement bonne mais la quantité toutefois limitée, voire insuffisante. Les causes des altérations constatées sont à rechercher principalement sur une dégradation de la morphologie, à mettre en lien avec le projet de restauration du lit de la Têt et de la quantité d'eau en rivière.
- Par ailleurs il s'avère que les débits biologiques calculés en 2011 sont discutables et relèvent plus d'une réflexion empirique et d'expert que le résultat de calculs et de mesures de terrain indiscutables. Ces valeurs constituent néanmoins les seules disponibles à ce jour.
- Incertitude des modèles et données hydrométriques jusqu'à 30% soit donc pour un débit de 1500 litres, un faisceau de valeurs de l'ordre de 1050 litres à 1950 litres !

L'année 2023 a permis d'acquérir de nouvelles données via des campagnes de jaugeages (mesure des débits) en basses eaux et aux quatre saisons afin de disposer de données de terrain plus fiables. Parallèlement les prélèvements des canaux d'irrigation ont également été mesurés (dispositifs de comptage) le plus précisément possible. Enfin, une pêche d'inventaire a été menée sur le secteur de Perpignan (pont Joffre) pour compléter l'état de connaissances des milieux en fermeture de l'hydro-système Têt (15 480€TTC dont 5 160€TTC pour le SMTBV).

14.2 Suivi hydrologique de l'étiage 2023 > retour sur la saison

Le réseau de stations de la DREAL-SPC est à ce jour la seule source de données existante sur la ressource en eau du BV Têt. Pourtant, **sur 15 stations, seules 4 sont considérées comme fiable** en période d'étiage pour la gestion de crise en temps réel et principalement localisées dans la partie amont du bassin. **La partie aval du bassin, pourtant concentratrice de nombreux enjeux est aveugle d'un point de vue hydrologique**. Le syndicat de la Têt, ainsi que l'ensemble des partenaires fait régulièrement remonter ces difficultés lors des comités ressource en eau tenus par le Préfet et par des courriers réguliers à la DREAL.

Le syndicat effectue en complément et chaque année depuis 2014, des campagnes de jaugeages renforcées sur la période estivale de juin à septembre. Ces mesures bien qu'hebdomadaire, restent ponctuelles et permettent de suivre qualitativement la ressource dans le temps et sur différents sites choisis.



Fort de ce constat et conscient des compétences techniques et des moyens à déployer, le SMTBV s'est engagé sous l'impulsion des élus et en réponse aux 2 années de sécheresse continue, à déployer en 2023 **une expérimentation d'équipement de nouveaux sites**. L'accent est mis sur l'aval du bassin (Rodès, Ille et Perpignan) mais également sur des secteurs orphelins de données sur l'amont du bassin (Rotja, Prades). Les nouvelles technologies ont été mises à profit avec l'utilisation de sondes pression et d'appareils radars qui mesurent les hauteurs d'eau (coût d'acquisition des 3 sondes 5193€TTC sur le budget 2022 et 737€TTC de matériel d'installation sur le budget 2023 financé à 50% par l'Agence de l'Eau sur le poste PGRE). Un marché à bon de commande a également été engagé afin de consolider les jaugeages et de construire les courbes étalons hauteur/débit (46 498 € TTC subventionné à 70% par l'AERMC).

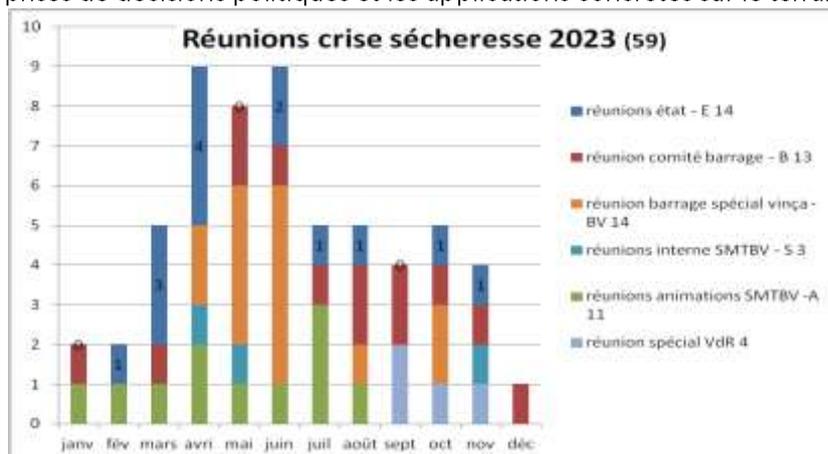
14.3 Améliorer les connaissances sur les vallées de l'amont du bassin versant

Le SMTBV a accueilli pendant **4 mois (de mai à août)**, un stagiaire de M1 en sciences de la terre et de l'environnement, Lukas DELATTRE (coût 2 296.35€TTC). Son appui a permis de déployer un protocole de jaugeages hebdomadaires sur **11 sites dont 3 sur la Têt et 8 sur les affluents d'Olette à Perpignan**. Soit au total **19 journées de terrain** en binôme avec l'aide des partenaires du territoire (fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, chambre d'agriculture, département, DDTM, ASA, ...). En parallèle, le stagiaire a concaténé l'ensemble des données historiques des stations pluviométriques et hydrométriques et leur mise à jour durant toute la saison. Enfin, des ébauches de **modélisation des flux de la Têt** et de ses affluents au regard des usages (principalement les prélèvements des canaux) ont été obtenues. Les premières conclusions :

- un **fonctionnement hydrologique très distinct entre les vallées** rive droite de la Têt (Mantet, Rotja, Cady) et rive gauche (Caillan, Castellane) liés à l'influence des massifs (Canigo et Madres) qui **appuie une prise de décisions déconcentrée et spécifique à chaque vallée**.
- Des retours canaux importants localisés sur le secteur de Marquixanes, **témoin d'une gestion encore à améliorer sur le secteur de Prades**
- Un point sensible bas qui se décale sur la plaine du Roussillon du point T6 vers les prises d'eau plus en aval et **témoin des efforts importants réalisés par les 5 principaux canaux**
- Des débits plus importants à Ille qu'à Perpignan de juin jusqu'à mi août. Ce phénomène se répète depuis 2022, début de la période de sécheresse encore actuelle où les canaux ont été en tours d'eau drastiques.

14.4 Veille presse et réunions consultation du public

Le SMTBV a également accueilli un stagiaire, Tom SENSI (BTS en bioanalyses et contrôle), sur la thématique ressource en eau pour 1 mois d'observation en juin. En appui au stagiaire de M1, il a ainsi pu découvrir la méthode de jaugeage et assister aux réunions sur la gestion de l'eau. Il a de plus constitué **une veille presse** des articles sortis sur les années 2022-2023 concernant la sécheresse, les prises de décisions politiques et les applications concrètes sur le terrain des gestionnaires de l'eau.



Enfin, il a produit un **quizz d'une vingtaine de questions sur la sécheresse et une liste des bons gestes à adopter** qui pourront être utilisés comme futurs outils de communication du SMTBV dans le cadre d'**un plan de communication sécheresse plus large**.

14.5 Une gestion de crise ultra-chronophage pour les équipes du SMTBV

Plus de 60 réunions ont eu lieu depuis le début de la saison d'étiage afin de suivre au plus près l'état des ressources et de prendre en conséquences les décisions les plus justes pour les usagers et les milieux.

Le Syndicat a participé a également élaboré et diffusé 14 bulletins hydrologiques au cours de l'année 2023.

14.6 Un accompagnement permanent des usagers de l'eau AEP et Agricole

Alimentation en eau potable

Sur le sujet prioritaire de l'alimentation en eau potable, le Syndicat a participé à des réunions de crises sur le cas particulier du SIAEP de Bouleternère et de son alimentation possible par le canal de Corbère afin de trouver des solutions d'urgence. Le SMTBV a également alerté l'ARS lorsque des communes de son territoire étaient en pénurie.

Eau agricole et canaux

Le SMTBV a animé 11 réunions en accompagnement de la Fédération des Canaux du Conflent.

Il a transmis les informations de contexte systématiquement actualisées, coordonné le partage de l'eau en s'appuyant sur les connaissances de terrain les plus exhaustives et précises possibles et fait remonter dans les instances de décisions les actions mises en oeuvre par les canaux. **Une réunion exceptionnelle** rassemblant les deux fédérations de canaux amont et aval s'est également tenue au mois d'avril pour mettre en place un protocole de fermeture des canaux à l'amont - par solidarité - pour les canaux de l'aval et soutenir le début de la saison arboricole. **Plus de 300l/s d'économies directes en rivière** ont été rendus disponibles pour les irrigants de la plaine du roussillon.

14.7 Le SMTBV a pris ses responsabilités pour les dérogations des jardins potagers

A la suite au passage en crise de la Têt en date du 9 mai 2023 le secrétaire du Préfet a été autorisé, par mail du 23 mai 2023, la prise d'une dérogation municipale selon des critères stricts dont un avis de l'entité gemapienne sur le bon état des cours d'eau. **Le SMTBV a pris ses responsabilités et émis 3 courriers d'avis** en date des 09/05, 13/06 et 25/07/2023 favorables pour l'axe Têt, et favorables sous réserve d'une surveillance et non dégradation de certains affluents (Lentilla, Caillan, Castellane).

14.8 Le SMTBV a demandé la révision du fonctionnement des barrages

Le SMTBV a joué un rôle essentiel dans la gestion du stock des **Bouillouses** en concertation avec les irrigants de l'amont, permettant une gestion très fine des lâchers d'eau à hauteur de 4.2Mm3 en 3 mois (de juillet à septembre). La gestion du barrage de **Vinça** a également été, d'avril à octobre, pilotée par les services de l'Etat en raison de la coexistence de plusieurs risques à fort enjeu (risque incendie, risque pénurie d'eau, risque rupture d'alimentation en eau potable,...). Dans les deux cas, le SMTBV a été le garant de données régulières et robustes sur l'hydrologie des cours d'eau et le messenger de l'évolution des usages et de leurs besoins au cours de la saison.

Au mois d'octobre, le SMTBV a écrit au Préfet pour que soit mise en place une dérogation au **règlement d'eau du barrage de Vinça** et prolonger la période de stockage de la retenue. Enfin à partir du mois de septembre, des réunions régulières se sont tenues sur **le remplissage de la retenue agricole de Villeneuve de la Raho** avec la mise en place d'un tour d'eau privilégiant le canal de Perpignan pour assurer une alimentation minimale de VdR au regard d'une hydrologie très faible.

14.9 Les effets collatéraux de la sécheresse ; les cyanobactéries

Dès le 11/08, des **suspensions de cyanobactéries dans les retenues** ont amené les propriétaires des ouvrages a réalisé des analyses régulières de la quantité de bactéries et de leur toxicité dans le temps. L'ARS, organisme de santé publique, a organisé 2 réunions les 13 juin et 11 juillet 2023 afin de réfléchir à une démarche commune sur la thématique de la qualité de la ressource en cours d'eau En dehors des ouvrages, lieux de baignades et des captages suivis par ailleurs, l'ARS a proposé aux **syndicats de prendre à leur charge l'analyse ponctuelle des cyanobactéries en rivière en temps de crise**. Le SMTBV, conjointement aux autres syndicats a encouragé ce type d'échanges et le partage d'une méthodologie commune destinée à gérer l'urgence et le relai d'informations organisé mais questionne la responsabilité du syndicat en terme de compétences inscrites dans ses statuts et des moyens humains et techniques à déployer.

14.10 Actions d'urgence et propositions du SMTBV à moyen et long terme

La crise sécheresse sévère par son intensité et sa longueur a révélé de nombreux dysfonctionnements du système de gestion actuel de l'eau et créer de nombreuses tensions et mécompréhensions sur le

territoire de la part des usagers. Le SMTBV a, par ses animations et ses bulletins hydrologiques réguliers, entrepris d'améliorer la diffusion des informations auprès des acteurs de l'eau.

- **2 bâches ont été apposées** sur des secteurs visibles par les touristes cet été au niveau du siphon de Villefranche de Conflent et de l'autoroute à Perpignan. En parallèle de cette gestion d'urgence « crise sécheresse », le Président du SMTBV a adressé au Préfet **2 courriers afin d'exposer des solutions à moyen-long terme réalistes** et cohérentes pour améliorer la gestion de l'eau à l'échelle du territoire de la Têt, sans réponse à ce jour. **Une réunion de restitution plénière présidée par le Préfet s'est tenue le 30 janvier 2024.**

A moyen et plus long terme, le SMTBV a écrit 3 courriers au préfet de département

1. la gouvernance de l'eau à l'échelle de la vallée de la Têt
2. la gouvernance et modalités de gestion des barrages de la Têt + Villeneuve de la Raho
3. la gestion de crise et évaluation des mesures déployées (dont restrictions)
4. l'accompagnement et coordination des ASA
5. le besoin de consolider le schéma socio-économique de l'eau (chiffres, économies, etc.)
6. l'amélioration des connaissances des prélèvements et besoin d'une vision temps réel
7. l'amélioration des connaissances sur les relations nappes - canaux - rivière
8. la conversation, le stockage ou réutilisation des eaux
9. la question du bon état (et indicateurs) des cours d'eau et des milieux aquatiques
10. la communication et l'adhésion en gestion de crise
11. EAURIZON 70 et l'ambition d'un projet de territoire.

15 Eau'rizon 70 : quel climat demain et quel impact sur la ressource en eau ? Une démarche inédite engagée pour l'avenir du bassin et du département

Même les scénarios les plus optimistes sur le climat prévoient une raréfaction de la ressource en eau, notamment en période estivale. Un premier projet nommé Vulcain de 2010 porté par une équipe de chercheurs (Université Montpellier/BRGM/BRL) avait déjà conclu à une baisse des débits des cours d'eau des P.O. de l'ordre de 10% entre les années 1990 et les années 2030 puis 20% à l'horizon 2050.

Pour trouver, esquisser des solutions d'adaptations à la hauteur, de dégager des priorités ainsi que de proposer des investissements bien dimensionnés, il est utile de connaître les effets du futur climat sur les débits des cours d'eau, la qualité de l'eau, les activités et productions de l'homme, les besoins des plantes, les crues, la montée du niveau de la mer,...

Pour travailler à une échelle cohérente et à partir d'une méthode comparable, les syndicats de bassin (Tech, Agly, Réart, Têt et Sègre) se sont associés pour lancer l'étude EAURIZON 70 (250 000 € financé à 80% par l'Agence et Région, porté par le SMBV Agly (en groupement de commande) soit 10 000 € par syndicat de bassin.

Cette **étude a débuté en juin 2023** avec comme prestataire, l'association du bureau d'étude Suez Environnement pour la partie technique et le bureau d'étude ETHICS pour la partie concertation. Un premier COTECH avec l'ensemble des acteurs le 14/11/23 a permis de présenter le calendrier de mise en œuvre de l'étude, de faire un tour de table des attendus de chaque acteur et des premiers retours sur la phase 1 d'Etat des lieux. Enfin, ce COTECH est également le **lieu privilégié pour discuter de l'articulation technique et calendaire** d'EAURIZON 70 avec les projets du Schéma Départemental d'eau Brutes Agricoles (SDEBA) par la Chambre d'Agriculture et l'étude de mise à jour des nappes par le Syndicat des Nappes.

16 Bilan 2023 des autres axes de consolidation et développement stratégiques

16.1 Photovoltaïque : appel à manifestation d'intérêt (AMI) en cours

Le SMBVT propriétaire et/ou gestionnaire de grandes unités foncières dont certaines sont aménagées en bassin de rétention des eaux dans le cadre de la protection contre les inondations est de plus en plus sollicité par les producteurs d'énergie photovoltaïque dont les techniques actuelles permettent d'aménager des fermes solaires compatibles avec la fonction première de ces bassins de récupération et stockage des eaux. C'est une opportunité de rentabiliser financièrement le foncier du syndicat.

Le 13 avril 2023 le SMTBV a délibéré en ce sens. Ces projets nécessitent en effet que les producteurs d'énergie disposent d'un titre d'occupation constitutif de droits réels pour réaliser les aménagements de production. Les bassins de rétention relevant de la domanialité publique, ils ne peuvent être mis à disposition que par un bail emphytéotique administratif (BEA). D'un point de vue méthodologique, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Sous couvert de son conseil et des élus de la commission d'appel d'offre et sur ses seules propriétés pour le moment, le SMTBV a initié une procédure de sélection en vue de retenir un opérateur. Ce projet vise à valoriser le foncier du syndicat tout en diminuant les charges d'entretien des ouvrages concernés. Un ou plusieurs opérateurs seront sélectionnés pour développer ces projets d'ici la fin du premier semestre 2024, les dossiers seront instruits par la commission d'appel d'offre. A terme, une réflexion sur les bassins de rétention en gestion par le SMTBV (transfert de compétence GEMAPI) mais qui ne sont pas de sa propriété est également engagée. En ce sens PMM a été informé de cette intention le 15 décembre 2023.

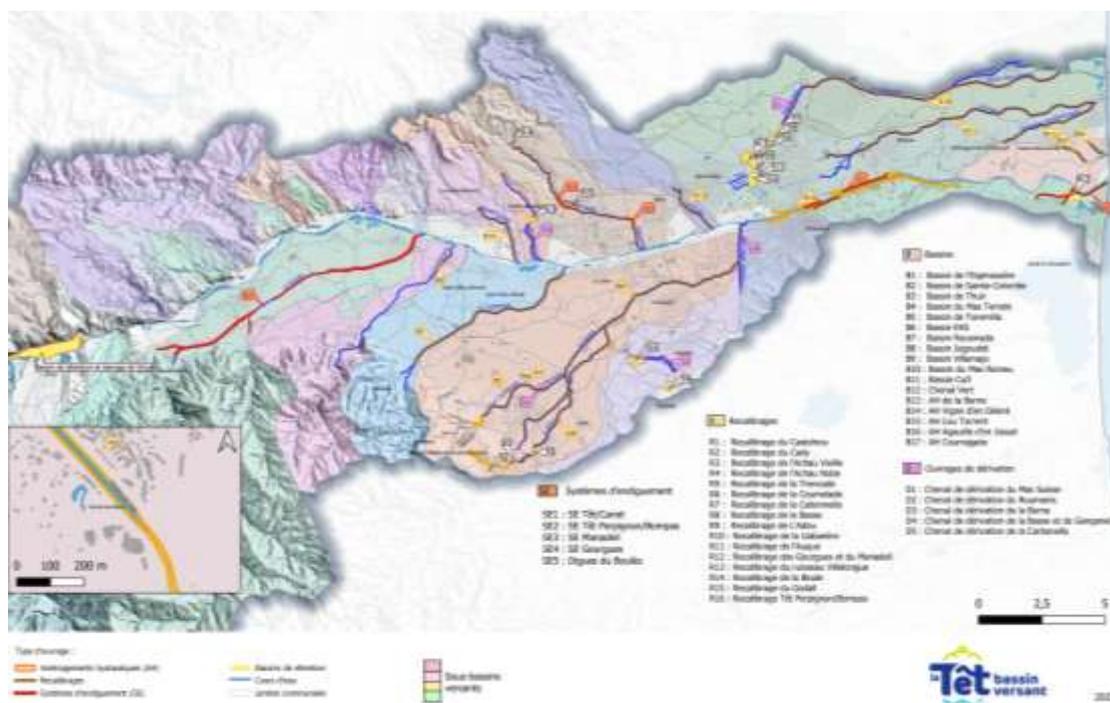
16.2 Régularisation des servitudes et autres objets patrimoniaux et fonciers

16.2.1 Actualisation des missions / déclinaison des compétences

Dans le cadre de l'introduction de la nouvelle compétence GEMAPI, le SMTBV a piloté (entre 2016 et 2018), un premier Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui a réuni tous les échelons des collectivités pour travailler sur la définition et la ventilation des compétences. Le travail de concertation s'est soldé par le transfert de la compétence GEMAPI au SMTBV de la part des 8 EPCI à fiscalité propre ainsi qu'à la fusion des 3 syndicats historiques. Néanmoins, dans la pratique (retour d'expérience) et face à la multiplicité des acteurs du territoire ainsi qu'au regard des évolutions successives de la réglementation, force est de constater que le schéma adopté mérite une actualisation. Les interrogations portent notamment sur des ouvrages dont la vocation initiale semble plutôt relever de la compétence pluviale hors GEMAPI, sur la définition de la fonction de certains ouvrages en travers du lit des cours d'eau, de la gestion de plusieurs chemins en propriété du syndicat sur lesquels il y a une demande croissante d'ouverture au public (superposition d'affectation) ou encore pour le devenir de certaines digues classées appartenant à ASCO, etc. A partir d'un appui et d'une assistance technique et juridique, une doctrine claire et partagée sera construite et débattue politiquement. Ce travail (27 000€) pourra aboutir à une feuille de route intégrant divers ajustements, qu'ils soient statutaires, juridiques, conventionnels, réglementaires ou rétrocession. Un diagnostic sur les principaux ouvrages multi-compétences a été produit par le bureau d'études ainsi qu'une note de proposition. Ce travail sera présenté aux élus et à PMM courant 2024.

16.2.2 Actualisation du patrimoine du syndicat

Au transfert GEMAPI, le syndicat est devenu propriétaire et/ou gestionnaire d'un patrimoine important. Or, les données concernant les ouvrages (informations administratives, techniques ou historiques), n'étaient généralement pas toujours complètes et surtout éparses et peu organisées. Un travail d'organisation, de recensement et de complétude a donc été initié, en particulier prioritairement sur les ouvrages règlementés (classés) et contrôlés par la DREAL. En 2023, le recensement quantitatif et qualitatif été étendu à l'ensemble du patrimoine du syndicat. Les ouvrages traversant ou le mobiliers associés (*i.e.* siphons, panneaux, vannes, ponts, etc.) ont également été intégrés dans ce travail. L'ensemble a été numérisé dans un Système d'Information Géographiques (SIG) et une cartographie d'ensemble a été réalisée (*Cf.* figure ci-dessous). Pour chacun des ouvrages, les informations synthétisées sont désormais accessibles sous forme de fiches personnalisées et centralisatrices des informations qu'il faut continuer à faire évoluer et tenir à jour. Ce travail est également un travail de consignation historique, y compris pour le futurs (garder la mémoire). Ce « catalogue » des ouvrages évoluera encore et une version pourra être présentée courant 2024. Ce travail a pu avancer grâce à l'appui de deux stagiaires.



Le patrimoine du SMTBV compte un linéaire de près de 115km d'ouvrages hydrauliques (cours d'eau recalibrés, digues, chenaux de dérivations, etc.). Au sein de ce linéaire, 9 km sont des systèmes d'endiguements aujourd'hui classés et règlementés (Le linéaire des ouvrages classés « digues » évolue dans le cadre des reconnaissances administratives en système d'endiguement). Le SMTBV gère également 17 bassins écrêteurs de crues d'une capacité de rétention totale de 1,2 M de m³ et de 90 ha de surface dont cinq aménagements hydrauliques classés (ou en cours de classement).

16.2.3 Elaboration d'une stratégie foncière

Conjointement au travail de recensement du patrimoine, un travail de recensement du foncier a été réalisé. Ainsi, la numérisation du patrimoine sous Système d'Information Géographique (SIG), une base de données cadastrale et de suivi du foncier ont été réalisés (Outil de suivi de gestion foncier : servitudes, conventions, etc.). Le patrimoine foncier du syndicat totalise près de 900 parcelles étendues sur 240 ha dont 218 parcelles mises à disposition dans le cadre de la GEMAPI. En parallèle un diagnostic du parcellaire a été réalisé. Un chantier pilote a été conduit sur le Castelnou afin de mettre en place une méthodologie et arbitrer les orientations stratégiques avec la commission thématique. Ce diagnostic stratégique a permis de :

- Vérifier et compléter le parcellaire du domaine privé du syndicat ;
- Vérifier la cohérence des limites parcellaires avec les ouvrages et selon la réalité du terrain
- Identifier la propriété parcellaires incomplètes (propriétaires privés / domaine public)
- Faire des propositions et arbitrer (élus) les actions de régularisation foncières à mener

Cette démarche a été étendue sur l'ensemble du patrimoine. A présent, les orientations stratégiques doivent être transformées en actions concrètes. Ces sera la continuité du travail sur l'année 2024.

16.2.4 Devenir du bois issu des travaux en rivière

Pour tous les chantiers réalisés, le bois issu des travaux est laissé à disposition des propriétaires riverains qui, rappelons le, restent responsables de l'entretien de leur berge. Fort du bilan de sa première programmation de travaux 2020-2022, le syndicat a mené une première réflexion avec les acteurs locaux (association Bois-Energie 66) sur l'opportunité et la faisabilité d'une possible valorisation du bois issus des travaux dans le département. Deux débouchés seraient possibles :

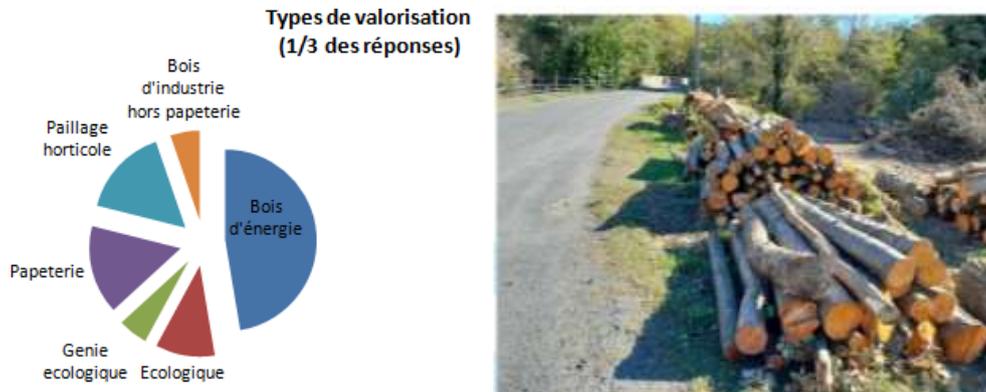
1. **Le bois énergie ou broyage en plaquette pour l'alimentation de chaudières bois.** Le bois de ripisylve est un bois gorgé d'eau. Pour être utilisé en bois énergie, le bois de berge doit être broyé puis séché pour réduire son taux d'humidité avant d'être mélangé avec d'autres essences. Il est très difficile de quantifier les volumes issus des travaux de restauration de ripisylves disponibles en Conflent. Le facteur limitant de ce débouché est donc la présence de hangar de séchage à proximité des chantiers. Sur le bassin versant, un seul hangar susceptible d'accueillir une livraison de plaquette du SMTBV a été recensé à Mosset.

L'accessibilité des sites de travaux et leur éloignement sont également des freins à la valorisation en bois énergie puisqu'ils induisent un surcout d'exploitation sur des chantiers (débardage mécanisés + broyage sur site + transport + remise en état des voiries) ce qui rend l'analyse coûts/bénéfice finalement assez négative pour les secteurs de montagne. De plus, les

chaufferies comptent sur des approvisionnements assez importants et dans l'idéal, constants, ce qui ne peut pas être le cas des travaux de restauration des ripisylves.

2. **Le paillage animal.** Puisque le gisement est soit faible soit variable, il pourrait être possible de valoriser une partie du bois dont les propriétaires riverains autorisent l'enlèvement (minoritaire au regard de la conjoncture économique actuelle) en paillage animal. En effet, broyé en plaquette, le bois de ripisylve a une capacité d'absorption importante et peut être utilisé en substitut de la paille. Seuls 2 agriculteurs à Mosset et à Nyer sont identifiés comme utilisateur de ce procédé et sont a priori autosuffisants.

Pour compléter cette réflexion, une enquête a été menée sur la base d'un audit / sondage d'une soixantaine de syndicats et collectivité sur le sud de la France et prioritairement l'Occitanie entre le 25 mai et le 13 juillet. Sur 63 entités sondées, 32 ont répondu, seulement 1/3 des structures ayant répondu valorisent le bois et principalement en bois énergie. Par ailleurs, seule 1 entreprise sur 2 est capable de le valoriser. Ces retours sont l'illustration de la difficile valorisation du bois.



En termes de retour d'expérience celui du syndicat des Luys (Landes, Aquitaine, 9 EPCI) est intéressant : où la valorisation du bois a été testée sur 13 km de cours d'eau. 1300 tonnes de plaquettes ont été produites. Le travail de logistique et de préparation a été très important et la rentabilité non prouvée. Il est à retenir de ce travail d'expérience que la première condition préalable à la valorisation est la donation préalable des riverains formalisée par convention. La deuxième condition est l'existence à proximité du chantier d'une filière de bois énergie pour approvisionner les plateformes existantes.

En synthèse, sur le bassin versant de la Têt, sur de futurs chantiers mécanisés de gestion d'atterrissements ou de végétation arborée de la **Têt aval** (aval de Perpignan) où les volumes de bois seront relativement importants, un projet pilote de valorisation pourrait être envisagé pour tester le schéma local et valoriser le bois éventuellement en bois énergie (sur des structures identifiées hors bassin versant) ou en paillage (animal ou horticole à la marge).

17 Communication et sensibilisation

CHAINE YOUTUBE

Dans le cadre du plan de communication du PAPI, 3 vidéos étaient en cours de réalisation, elles ont été achevées en juin et sont désormais disponibles sur la page *YOUTUBE* du syndicat (<https://www.youtube.com/@syndicatdelatet5440/videos>).

Ces 3 vidéos abordent respectivement les sujets suivants :

- Les crues historiques du territoire
- PAPI Têt : un outil face au risque d'inondation
- Le risque inondation (vidéo jeunesse)

L'objectif de ces 3 vidéos était la sensibilisation du grand public et des enfants. Ces vidéos sont en libre accès sur internet. Elles sont également diffusées dans les communes des élus de la commission communication et lors de réunions réalisées par le syndicat (notamment lors des réunions publiques pour le PAPI Têt 2024-2029).



Les crues historiques



Onda et Nil veulent en savoir plus sur le risque inondation



PAPI Têt : un outil face au risque d'inondation

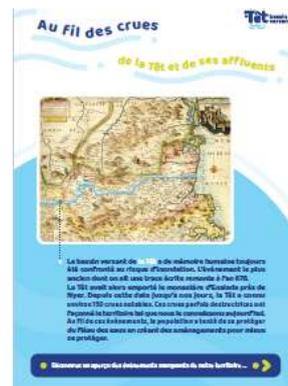
RESEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont des canaux d'information et de sensibilisation du grand public. Le syndicat utilise le réseau social Facebook pour partager les avancées des travaux, présenter les nouveaux outils de communication, sensibiliser le grand public au risque inondation mais également à la gestion des milieux aquatiques. Le syndicat a réalisé cette année 47 posts, et plus de 3 000 personnes ont vu au moins une de nos publications sur notre page Facebook.

Maquette du BASSIN VERSANT

Prêt de la maquette du 30/01 au 10/02/23 et intervention au lycée de Prades classe géographie Terminal professionnelle: 1 journée en binôme avec la technicienne rivière avec une classe d'une 30aine d'élèves + exposition au Cdi pendant 2 semaines des kakémonos et en salle des profs pour la maquette. 14/12/23 Ciné-Débat au Castillet de Perpignan à la suite du film « La Rivière ».

Monographie historique a été réceptionnée. Ce gros travail bibliographique a permis de recueillir la mémoire du passé depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. A travers cet ouvrage, l'histoire du bassin de la Têt est abordée, de la gestion de l'eau aux aménagements imaginés et réalisés, en passant par les crues majeures. L'ouvrage est disponible sur notre site internet : <https://www.bassintet.fr/prevenir-les-inondations/historique-des-inondations-et-des-amenagements-du-bassin-versant-de-la-tet>



Formations et journée de résilience

Dans le cadre de la journée de la résilience, le 13 octobre, le syndicat a organisé une journée de formation à l'attention des élus et des techniciens des collectivités. L'objectif était d'échanger sur la question suivante: « comment allier risque inondation et urbanisation du territoire ? ». Grâce à l'implication de nombreux acteurs sur le territoire (le syndicat de la Têt, l'AURCA, la Mairie de Prades, l'EPCI Conflent-Canigo, la DDTM 11, la Mairie de Trèbes, Mayane, Sylvain Rode de l'UPVD, et Eric Daniel-Lacombe), cette journée a été riche en retour d'expériences et appréciée par les 38 participants.

Mise en place de convention avec la commune de Millas pour 4 repères de crues

Interventions dans les écoles et animation de la maquette 3 d du bassin

- 05.01.23 ; animation au collège Jean MOULIN (30 élèves) 1 agent
- 30.01.23 au 10.02.23 : prêt de la maquette au Lycée de Prades + 1 journée d'animation (2 agents)
- 18.03.23 : animation stand (exposition + maquette) au festival de l'eau de Perpignan (3 agents)
- 07.06.23 : animation école primaire Baho : 14 groupes de 14 enfants du CP au CM2 (2 agents)
- 16.06.23 : animation scolaire à l'école Primaire de Llupia (2 agents)

Réalisation de 4 vidéos à destination du grand public et 1 à destination des enfants



Les crues historiques



Onda et Nil veulent en savoir plus sur le risque inondation



PAPI Têt : un outil face au risque d'inondation



Réalisation de 3 panneaux pédagogiques

- les systèmes d'endiguement
- l'incision du lit de la Têt
- la ressource en eau (exemple de la vallée de la Rotja)



Réalisation et diffusion de bulletins hydrologiques

Face à la récurrence des sécheresses, le syndicat a multiplié les observations de terrain avec plus d'une centaine de campagnes de jaugeages (observation des débits en rivière selon des protocoles stricts et normés). Les résultats sont intégrés dans les bulletins hydrologiques diffusés sur notre site internet et par mail aux gestionnaires, ASA et partenaires de l'eau.

STATION	06/01	13/01	20/01	27/01	03/02
Bedouze - 040	0,00	1,00	1,21	1,30	1,00
Pied de Pêche - 0400	1,04	0,34	1,07	1,29	1,00
Moulinasse - 0400	0,07	1,00	1,0	1,0	0,00
Bas du Têt - 0400	1,03	1,03	0,00	0,00	1,07
Péragon-Pied Pêche - 0400	1,01	1,14	0,00	1,01	1,12

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 066-200087286-20240314-202413-BF

[Publié le 20/03/2024 sur le site internet du SMTBV](#)

DEUXIEME PARTIE ROB 2024

1 Les ressources financières du syndicat

Le syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. A ce jour les recettes comprennent essentiellement les participations des membres et les subventions obtenues grâce aux labels qualités PAPI, Contrat de rivière et autre PGRE.

Les participations des membres calculées à partir de l'unique critère de la population DGF et selon les statuts du SMTBV (fonctionnement/investissement et suivant nature des opérations). Pour l'année 2023 le montant total des participations EPCI était de **1 858 878 €**. Soit - 329 908 € par rapport à 2022 et - 402 966,8 € par rapport à 2021. **L'évolution des contributions est calculée au plus juste des besoins et en tenant compte à la fois du fond de roulement et des subventions, notamment d'investissement, qui permettent au syndicat de démultiplier son potentiel d'investissement.** En 2023, la part de contribution des EPCI affectée aux investissements était de 569 276 €, celle des subventions de l'ordre de 1 110 0616 €. Les dépenses réelles d'investissement pour 2023 ont été portées à hauteur de 2 053 549 €.

ANNEE	TOTAL PARTICIPATION	PMMCU	Roussillon Conflent	Conflent Canigou	Aspres	C3SM	Pyrénées Catalanes	Pyrénées Cerdagne	Haut Vallespir
2021	2 261 845,58 €	1 720 958,58 €	214 109,06 €	152 626,12 €	77 330,55 €	76 809,74 €	18 695,71 €	877,22 €	438,60 €
2022	2 188 419,64 €	1 705 786,48 €	189 271,97 €	125 742,12 €	71 643,69 €	75 963,85 €	18 695,71 €	877,22 €	438,60 €
2023	1 858 878,85 €	1 377 854,65 €	187 276,99 €	128 403,57 €	70 895,88 €	74 436,23 €	18 695,71 €	877,22 €	438,60 €
Montant taxe GEMAPI Sur l'ensemble de l'EPCI	6 096 640 €	250 000 €	130 150 €	197 416 €	512 860 €	170 092 €	300 000 €	116 122 €	
GEMAPI ramenée à la pop. appartenant au b.v. Têt	3 170 252 €	247 500 €	128 848 €	80 940 €	107 700 €	51 027 €	6 000 €	1 161 €	
TOTAL : 3 793 428 €	(52% pop)	(99% pop)	(99% pop)	(41% pop)	(20% pop)	(30% pop)	(2% pop)	(1% pop)	

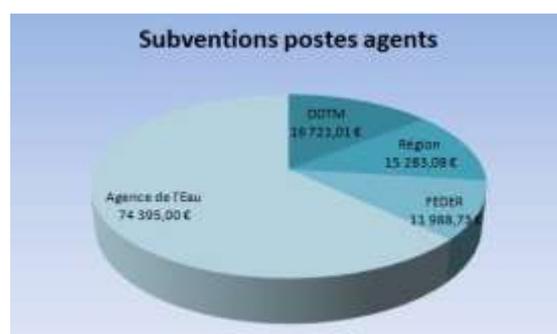
*simulation réalisée à partir du périmètre du bassin, clés statutaire et population DGF sur base données 2017.

Transfert de compétence GEMAPI

En vertu de la convention de transfert de compétence GEMAPI (délibérée le 09/12/19) de la part de PMMCU, consolidée par convention financière de transfert (08/07/20), la compensation des charges transférées par cet EPCI sont stabilisées à hauteur de **171 596 €**. Cette compensation s'ajoute à la participation de PMMCU au budget de la collectivité

Subventions (fonctionnement et investissement) :

Les opérations d'intérêt général portées par le syndicat et bénéficiant d'un label contrat rivière ou PAPI bénéficient d'une garantie de financement (parfois à des taux bonifiés) à des taux de l'ordre de 70% à 80% par l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région et le Département. En fonctionnement, les subventions de certains postes sont à hauteur moyenne de 120 000 € / an. En 2023, 1 059 534 € de subventions d'investissement ont été réalisées (413 413,95 € en RAR).



Gestion de la dette

Le capital restant dû de la dette héritée du **SMATA s'élève à 1 394 698,69€** au 31/12/2023. Cette dette est remboursée par les EPCI ayant bénéficié des investissements : PMMCU à hauteur de 87,09% et Corbières Salanque Méditerranée (C3SM) à hauteur de 12,91%. Cette dette est intégrée à la participation financière des EPCI (tableau ci-avant dans le texte). Le SMTBV a renégocié la dette en 2021 : extinction en 2031 au lieu de 2034 et diminution du coût des annuités de l'ordre de 100 000 €.

Evolution de la dette	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Lissage impact TX chenal vert	338 333,34€	315 000,05€	291 666,70€	268 333,38€
Dette historique SMATA		1 659 845,29€	1 394 698,69€	1 122 454,6€
Total	2 256 508,38 €	1 974 845,34 €	1 686 365,39€	1 390 787,99 €

L'emprunt SMATA contracté en 2009 auprès du crédit agricole pour un montant de 1 000 000 €, prend fin le 15/04/2024 après une dernière annuité de 91 701.52 € ce qui va libérer de la capacité de financement pour les investissements à venir.

Indépendamment de cette dette SMATA héritée et dans le cadre de la maquette BP 2021, un emprunt a été contracté par le SMTBV aux fins de tamponner la contribution solidaire (5%) des CC Aspres, Roussillon Conflent et C3SM aux travaux hydrauliques du Chenal vert à Canet. L'emprunt porte sur **350 000 €** sur une durée de 15 ans au taux de 0.89 % (annuités de 25 997.70 €). Il concerne C3SM (14,60%), CC Roussillon-Conflent (58.40%), CC Aspres (27 %). Le capital restant dû au 31/12/2023 est de **291 666.70 €**. L'endettement pluriannuel à compter de 2024 est de **1 686 365.39 €**. En 2023 il était de 1 974 845.31 € soit **-288 479.92 €** en 2024.

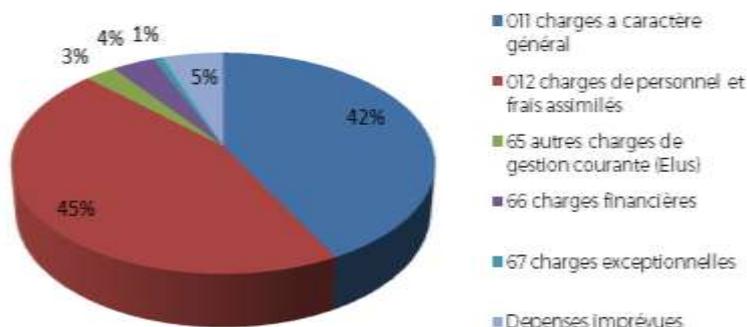
Le cadre budgétaire

BP 2023 : section de fonctionnement / dépenses réelles / crédits ouverts ; **1 838 687.79 €**

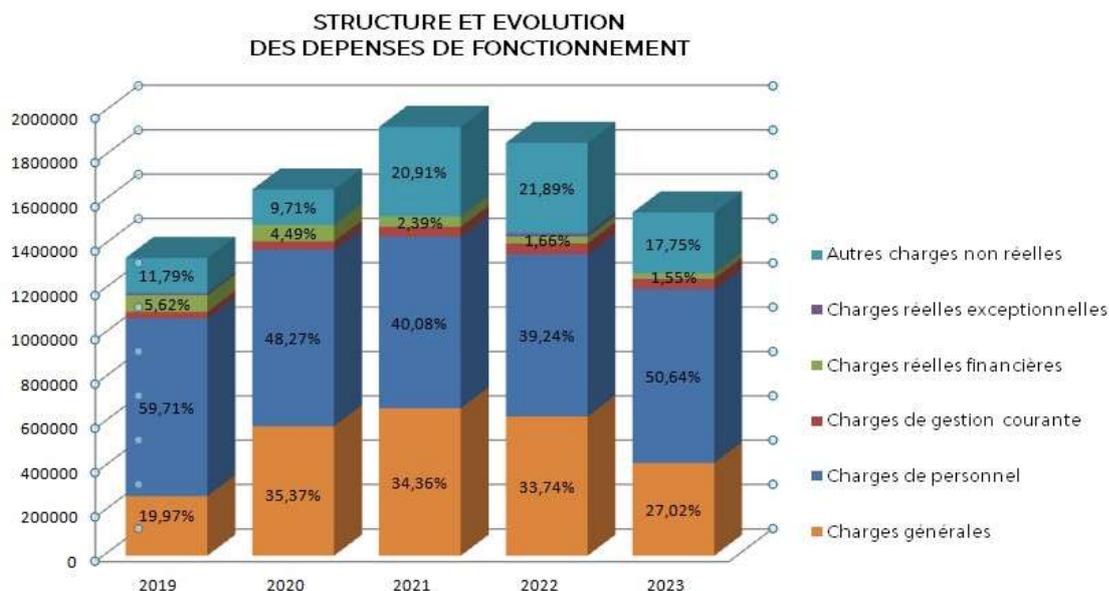
Evolution des contributions des EPCI à la section :

2020	2021	2022	2023
1 659 489 €	1 624 503 €	1 637 925 €	1 289 602 €

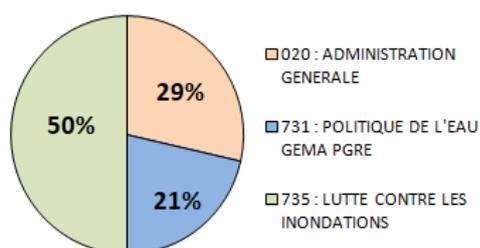
Ventilation des crédits ouverts au BP 2023



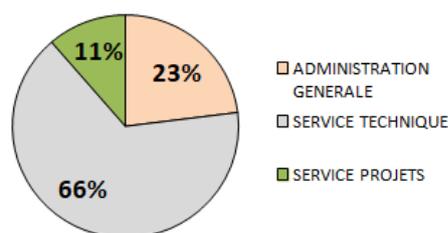
Les charges de personnel (crédits ouverts au 012) sont en réalité rabattues à 38 % car 6 postes sont subventionnés. A noter également, le 012 comprend la convention avec Pézilla de la rivière à hauteur de 43 344€ (dont 24 000€ de charge de personnel) pour l'entretien du bassin de rétention. Les tickets restaurants représentent de l'ordre de 30 000 €. Les charges à caractère général (011) comptent notamment les frais d'entretien (travaux, visites techniques, études réglementaires) pour maintenir à niveau l'ensemble du patrimoine hydraulique à vocation de protection contre les inondations et les pistes et servitudes associées.



- économies substantielles sur les charges générales
- charges de personnel diminuées par subventions Agence de l'eau et PAPI : 120 000 € en 2023
- les charges de gestion sont stables sur 2019-2022 (et 2023)
- charges financières en hausse entre 2019 et 2022 : emprunt chenal vert pour lissage EPCI



Nombre d'agents / nomenclature M57.



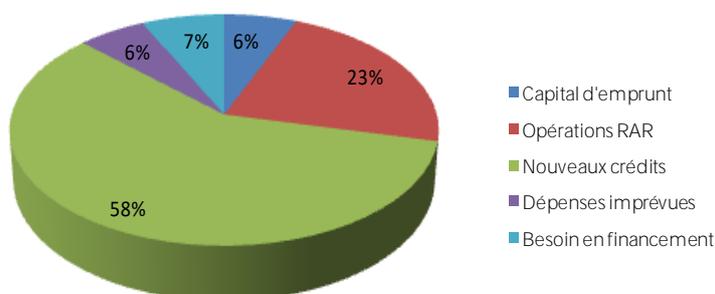
Répartition des charges (012) par catégories d'agents.

BP 2023 : section d'investissement/ dépenses réelles / crédits ouverts : **4 626 889. 91 €**

Dont nouveaux crédits de l'ordre de **2.8M€** et **1M€** de RAR (RAR rabattus à environ **0.4M€** en 2024).

Evolution des contributions des EPCI (hors chenal vert) à la section (dont capital de la dette inclus) :

2020	2021	2022	2023
1 086 747 €	637 342 €	550 493 €	569 276 €



1. Conformément au DOB 2023 l'année a été consacrée à la réception et au solde comptable de plus d'une vingtaine d'opérations qui sont détaillées dans le bilan qui précède et à la préparation du PAPI 2024-2029.
2. L'optimisation de la gestion financière du syndicat et l'obtention de label (PAPI, PGRE, Contrat) garantissant quasi-systématiquement l'obtention de subventions pour les investissements a permis de consolider la trésorerie et de disposer d'une situation financière parfaitement saine. Fonds de roulement positif sur les 3 dernières années avec une progression forte en 2024.
3. La recherche continue de pistes d'amélioration en fonctionnement ou sur les marchés publics, d'économies d'échelles ou autres mutualisations viennent également abonder cette situation et permettent de lisser les augmentations du coût de la vie et matières premières.
4. En 2023 les contributions des EPCI ont été diminuées **de près de 330 000€ (pour 1.8M€ au total) et près de 1.5M€ de trésorerie du syndicat mobilisée** pour coller au mieux à la réalité opérationnelle et comptable tout en garantissant, sur ces deux derniers exercices au moins, la bonne préparation de la nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement ainsi que la trésorerie qui est nécessaire pour supporter **les 17 M€** prévisionnels 2024-2029 sur les nouveaux travaux hydrauliques (PI) qui s'ajouteront aux investissements GEMA + PGRE dont la crise sécheresse et le projet EAURIZON 70 vont demander une incrémentation des investissements et des moyens du syndicats dans les années à venir.

2 Les perspectives 2024

L'année 2024 sera marquée par plusieurs temps forts.

(L'ensemble et détails des perspectives 2024 sont détaillées plus loin dans le texte)

Travaux et projets hydrauliques : le PAPI 2024-2029

Le premier point remarquable concerne le passage en comité d'agrément du dossier PAPI qui planifie l'ensemble des opérations d'investissement 2024-2029 sur la compétence inondation (PI) du syndicat.

Le dossier a été déposé le 10 octobre 2023 auprès de la **préfecture**. **Après 4 mois d'instruction, le projet sera présenté par le syndicat en comité d'agrément le 5 avril 2024 à Lyon**. Près de 17 Millions d'Euros (prévisionnels estimés) sont programmés, dont 12 Millions d'Euros de travaux. Selon les prévisions estimées à ce stade, l'autofinancement nécessaire (fonctionnement et investissement) pourrait être de l'ordre de 5 millions d'Euros sur la même période.

Budgétairement toutefois, et en termes de contributions des EPCI, il est à relever que le passage en comité d'agrément ne prévaut pas l'obtention des arrêtés de subventions des différents financeurs qui seront saisis individuellement et sur chacune des opérations, individuellement. Il est donc encore difficile de simuler concrètement les impacts de cette programmation pluriannuelle d'investissement, d'autant qu'il n'est pas exclu que certaines opérations ne soient pas retenues dans le cadre des financements PAPI, augmentant de fait, selon les arbitrages politiques, la part d'autofinancement. Si le budget 2024 ne comporte pas encore les investissements les plus conséquents il sera voté avant l'avis définitif du comité d'agrément PAPI. Dans tous les cas, il plusieurs DM (décisions modificatives) pourront intervenir au cours de l'exercice pour ne pas freiner l'activité du syndicat. En ce sens, les services ont préparé les dossiers et les dispositions nécessaires pour que les demandes et l'obtention des subventions se fassent le plus rapidement possible.

Ce qu'il faut retenir c'est que l'arrivée de ce PAPI place définitivement le SMTBV comme seul opérateur et maître d'ouvrage des opérations et travaux hydrauliques en lien avec les inondations. Ces nouveaux investissements s'ajoutent donc aux budgets et aux autres opérations engagées sur les autres compétences du syndicat : gestion de l'eau et crise sécheresse (PGRE et EAURIZON 70), restauration des milieux (600 000 € sur 3 ans), gestion et entretien du patrimoine hydraulique (400 000€/an) restauration du lit de la Têt (8M€/ km), communication, etc. Tout cela justifie d'avoir préparé la trésorerie du syndicat tout en ayant diminué les contributions des EPCI jusqu'à aujourd'hui.

Poursuite des opérations de travaux en cours et engagées (GEMA + PI)

Bien évidemment, le syndicat poursuit les opérations engagées et qui se poursuivent. Voir ci-après.

Travaux GEMA : Le projet de restauration du lit de la Têt

Ambitieux, ce projet est toutefois nécessaire pour pallier à la dégradation du lit de la Têt entre Rodès et Perpignan qui affecte tant les fonctionnalités propres à la rivière que les enjeux et usages annexes (perforation du toit des nappes, déchaussement des ouvrages d'art...). En 2024 il sera donc question de consolider et confirmer l'avant projet (AVP) livré en 2023 et de cerner au mieux les modalités de financements (internes + externes) ainsi que les partenariats qui s'avéreront nécessaires.

Le bilan du contrat rivière

Élément historique et fondateur du syndicat vis à vis de sa position de chef de file du bassin versant sur les sujets complémentaires aux inondations (PI/GEMAPI) et en lien avec nos statuts (GEMA/GEMAPI) le contrat de rivière 2017 / 2022 est arrivé à terme et fera l'objet d'un bilan complet.

Ce contrat de rivière a apporté au moins deux éléments remarquables au syndicat. Le premier est d'ordre technique et financier (il a permis d'obtenir des taux de financements préférentiels de 80% pour engager les premiers plan de restauration et d'entretien des cours d'eau, le plan de gestion global des zones humides et d'engager la réflexion sur la restauration du lit de la Têt). Le second est plus politique dans le sens où les comité de rivière (comité de pilotage) et les groupes de travail technique et thématiques ont permis au fil du temps de fédérer près de 77 maîtres d'ouvrages sur une direction commune et une articulation des actions individuelles dans l'intérêt d'un seul et même territoire, celui du bassin versant qui reste la seule unité cohérente de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le bilan qui sera dressé et partagé cette année visera donc également à définir les modalités et le contour d'une nouvelle stratégie de gestion globale et de définir, collectivement, l'outil et le cadre contractuel qui permettra à la fois de fixer une stratégie et un engagement des financeurs.

La gestion de la ressource en eau et les perspectives Les trois années de sécheresse que nous subissons ont montrées combien le territoire restait fragile et vulnérable et combien il était important de gérer collectivement la ressource en eau. Également, il apparaît particulièrement important de clarifier, d'affirmer et de fédérer plus clairement une gouvernance tout en s'appuyant sur des bases de connaissances solides.

En première ligne des régions les plus touchées par une sécheresse qui se poursuit encore cet hiver, le territoire des Pyrénées Orientales doit mener une **stratégie de fond pour s'adapter à ces changements brutaux** amenés à se répéter. **Le SMTBV est la seule collectivité porteuse d'une vision globale** de la gestion multi-usage de l'eau et de son bon équilibre avec les milieux à l'échelle de la Têt et de ses affluents. Portée par les derniers rapports ministériels et scientifiques, la thématique de la ressource et de sa rarefaction doit amener le syndicat à conforter son positionnement. Il est apparu clairement que le syndicat (à l'instar de ces homologues de l'Agly, du Tech, du Réart et du Sègre) était de plus en plus sollicité au regard de sa capacité à fournir une vision globale, concrète et intégrée de la ressource du territoire. Il doit encore augmenter sa capacité à enregistrer et compiler les données de terrain, y compris pour corriger tout au long des 30 prochaines années la trajectoire du bassin en termes de gestion de l'eau, notamment face au changement climatique. Le Plan de gestion global de la ressource en eau (PGRE) piloté et animé par le syndicat depuis 2012 doit être le moyen de définir et de

porter cette politique de l'eau renouvelée. C'est en ce sens qu'à déjà été engagé le projet EAURIZON 70, en partenariat avec les autres syndicats des bassins versants voisins, pour mesurer l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et définir une politique de l'eau plus ambitieuse et surtout, pour identifier les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour s'adapter et faire en sorte que le territoire soit plus résilient.

A l'issue de ce travail qui est engagé et dont l'année 2024 va marquer une grande phase de définition du diagnostic territorial complet, tous usages confondus, un programme d'action sera élaboré.

De la même manière le syndicat doit accroître ses moyens de communication et ses aspects opérationnels pour faire face aux besoins du territoire et à l'accompagnement que l'on attend de lui. Un chantier important sera donc mené avec les élus du syndicat, les commissions thématiques dédiées, mais également avec les partenaires et les autres acteurs compétents sur l'eau pour définir cette trajectoire et les moyens à y consacrer. D'ores et déjà et au regard de la saison estivale difficile qui se profile, les agents travaillent à la définition d'un outil de communication auprès du grand public, à la fois pour mesurer l'action du syndicat et des acteurs de l'eau, mais également pour faire état de la situation (- 75% de neige et - 50% de pluies rien que sur 2023) ; chaque goutte compte.

Travaux et projets hydrauliques : PI de GEMAPI

2.1 Continuité des travaux et opérations hydrauliques

2.1.1 Réhabilitation de la vanne de Torrelles

Les diagnostics structures et géotechniques seront conduits au premier semestre 2024. Les études de maîtrise d'œuvre seront finalisées et le dossier d'autorisation environnementale sera déposé cette année. Les travaux (800 000€) seront conduits à partir de fin 2024 ou sur l'exercice 2025.

2.1.2 Schéma hydraulique de l'agouille du Rec. d'en Biagnes au SOLER

A la fusion des syndicats en janvier 2019, le SMBVT avait hérité d'un projet de création de deux bassins de rétention des eaux aux abords de l'Agouille d'En Biagnes sur la commune du Soler avec pour objectif de réduire la submersion de la RD37 et de diminuer les apports d'eau sur la commune via le canal de Saint-Eugénie. Par la suite, les études réalisées par le SMTBV avaient démontré que ce projet n'était pas efficient voir non efficace car il sur inondait localement des enjeux. Dans ce contexte, un nouveau projet a été défini afin de supprimer les submersions de la RD 37 jusqu'à une crue décennale par la mise en place de 6 cadres de franchissement. En 2024, une maîtrise d'œuvre sera recrutée et les concertations foncières seront menées notamment avec le CD66. Cout travaux estimé à 58 500 HT.

2.1.3 Nouvelle stratégie pour la gestion des crues du Boulès Reconnaissance des digues actuelles

Suite à l'abandon du projet de protection contre les crues du Boulès et face aux exigences règlementaires de reconnaissances des digues en système d'endiguement, il a été acté, en concertation avec les parties prenantes, la mise à disposition de tout ou partie des digues par le SMTBV (entité GEMAPI seule à pouvoir gérer ce type d'ouvrages). Dans ce cadre, des études de régularisation et/ou de neutralisation sur le périmètre des digues du Boulès seront lancées. Le cahier des charges et la demande de subvention PAPI seront déposés au premier trimestre 2024. L'étude sera lancée avant le premier semestre 2024.

2.1.4 Travaux de confortement de la digue (classée) des campings à Canet

Dans l'objectif d'obtenir l'autorisation administrative pour réaliser ces travaux au plus vite, le SMTBV déposera au guichet unique de la police de l'eau un examen cas-par-cas afin de justifier l'absence d'étude d'impact et un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Cette procédure simplifiée, présentée par le SMTBV aux services de l'Etat, correspondant aux enjeux et à la nature des travaux projetés, a pour objectif de Le chiffrage prévisionnel de l'opération est de l'ordre 1 200 000 € HT (inscrits dans prochain PAPI).

2.1.5 Travaux sur le Montjuich

Le dossier Projet a été réalisé. Le chiffrage des travaux est de 40 000 € pour la partie prévention des inondations sous maîtrise d'ouvrage du SMTBV, 8 000 € pour la compétence pluviale communale et 2 000 € pour l'ASA de Corbère. En accord avec l'EPCI, la phase travaux est planifiée pour 2024.

2.1.6 Restauration de la Têt au droit des remparts de Villefranche 25 000 €

Dans le cadre des travaux de restauration du Bastion du Dauphin de la citadelle de Villefranche, des affouillements importants ont été identifiés sur les soubassements. Ces affouillements sont causés par l'incision du lit de la Têt, contrainte dans sa largeur entre la voie SNCF et les remparts. En 2021, le

SMTBV a mené une opération de restauration de la végétation du lit afin de limiter les érosions. Puis, en 2022/2023, l'EPCI, dans le cadre des travaux de restauration a réalisé un confortement préalable mais non pérenne. En effet, les recherches historiques montrent que le lit a été modifié par des remblais qui ont suivi les travaux sur la voie SNCF et que la risberme de protection des remparts a disparu. Dans ce contexte, l'étude qui sera finalisée en 2024/début 2025 aura pour objet de :

- Faire le diagnostic détaillé des pathologies, au regard d'une analyse complète des archives et des données topographiques (Extraction des archives communales, SNCF, CD66, DDE, etc. ; Analyses diachroniques des photos aériennes, terrestres, profils en long, etc. ; Diagnostic et cartographie des désordres et des ouvrages existants ; Réaliser une étude hydraulique
- Dimensionner des ouvrages de confortement par une étude de faisabilité d'une ou plusieurs solutions alternatives et aider à la décision par une analyse multicritères simplifiées des principales contraintes (environnementales, financières, techniques, foncières, etc.)
- Réaliser l'étude d'avant projet et définir les modalités de partenariats et de financement. Les gestionnaires du patrimoine (ouvrage classé) pourront être partenaire et la ventilation et financements des missions GEMAPI et hors GEMAPI sera opérée.

2.1.7 Maintient du niveau de protection des systèmes d'endiguement

La gestion des ouvrages de prévention des inondations règlementés engage la responsabilité du syndicat GEMAPI. Dans ce contexte, le SMTBV doit garantir le niveau de protection des ouvrages dans le temps. L'atteinte de cet objectif passe par une surveillance et un entretien régulier voire des travaux de confortement lorsque des désordres sont identifiés. Dans ce cadre, un maître d'œuvre agréé encadrés par les articles L.211-3, paragraphe IV, et R.214-129 à R.214-132 du code de l'environnement a été recrutée via un accord cadre à bons de commandes. La première mission confiée au maître d'œuvre est l'élaboration d'un accord cadre à bons de commandes de travaux qui sera finalisée au premier trimestre 2024. Les travaux de confortement les plus urgents, identifiés dans le cadre des diagnostics approfondis des ouvrages, seront conduits sur 2024/2025 conformément aux orientations budgétaires.

2.1.8 Lancement de la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement du Manadeil et la rehausse du niveau de protection des Gourgues à Pézilla-la-Rivière

Le système d'endiguement des Gourgues et du Manadeil, accompagné des aménagements hydrauliques de la Vigne d'En Désire et du Lou Torrent est en voie d'autorisation. Toutefois, sur la partie amont des Gourgues, les études de dangers ont montré que le niveau de protection centennal ne pouvait être maintenu contrairement à ce que l'aménagement du pont blanc prévoyait. Dans ce cadre, un projet de rehausse de la digue en rive droite a été étudié et inscrit au PAPI. Sur la partie du Manadeil à l'aval, la réflexion, qui fait suite au projet de protection des communes de Baho et Villeneuve-la-Rivière abandonné par PMM, a conduit à l'inscription dans le PAPI du projet de réaménagement du chenal du Manadeil. Ce projet à l'avantage de supprimer les ouvrages digues vieillissant et pouvant présenter un danger pour la sécurité, de re-naturaliser le cours d'eau et d'augmenter les capacités hydrauliques de ce dernier. Dans ce contexte, une maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024 conjointement pour les deux projets, cohérents d'un point de vue hydraulique.

2.1.9 Lancement de la maîtrise d'œuvre du projet de confortement du chenal du Cady

Les études de mise en œuvre des approches économiques à Vernet-les-Bains dans le cadre du PAPI ont démontré que la garantie du bon fonctionnement du chenal du Cady est essentielle dans le dispositif torrentiel de mise en protection des enjeux de Vernet. Dans une perspective de maintien de la fonctionnalité de l'ouvrage, la seule solution consiste à conforter le chenal afin que les protections de berges puissent pleinement assurer leurs fonctions de contention des écoulements dans le lit mineur et limiter les phénomènes de divagation. Les travaux projetés sont destinées à arrêter le processus d'incision sur l'intégralité du linéaire fragilisé et de conforter les fondations des protections de berges. Ainsi, une maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024. Cette maîtrise d'œuvre pourrait être lancée conjointement avec les autres projets sur le territoire communal inscrits au PAPI.

2.1.10 Etudes en lien avec les systèmes d'endiguements et aménagements hydrauliques

Pour l'année 2024, des crédits seront maintenus pour réaliser toutes les études nécessaires afin de répondre aux prérogatives du SMTBV sur les ouvrages de prévention des inondations. Ces études permettront à la fois de répondre aux demandes de complétudes des services de l'Etat, de neutralisation éventuelle pour les ouvrages non retenus ainsi que d'améliorer la connaissance des ouvrages en vue de maintenir ou d'améliorer le niveau de protection de ces derniers.

2.1.11 Schéma hydraulique de Villelongue de la Salanque

Lors d'épisodes pluvieux fréquents, la commune de Villelongue-de-la-Salanque rencontre des problèmes d'évacuation des eaux dont l'origine est aussi bien hydraulique que pluviale. La commune est traversée par un réseau hydrographique comprenant un cours d'eau, des fossés et des aguilles : les achaux, le ruisseau de Villelongue, les fossés d'écoulement de la RD, dont les bassins versants

respectifs remontent jusqu'à Bompas. Ces eaux et ruissellements s'ajoutent à des problèmes d'imperméabilisation et de sous-dimensionnement du réseau pluvial engendrant des inondations et des désordres qu'il convient de résoudre. PMM compétent pour le pluvial et le SMTBV compétent pour l'hydraulique ont engagé en septembre 2022 un schéma directeur d'aménagement hydraulique et de gestion des eaux pluviales pour la réduction des aléas liés aux inondations sur le territoire communal tout en n'impactant pas les enjeux à l'aval (i.e. Sainte-Marie-la-Mer). Ce projet est toujours en cours de réalisation, la partie terrain et les modélisations hydrauliques ont été réalisées, il manque cependant l'analyse ACB/AMC afin de calculer l'efficacité des solutions. L'étude ayant pris du retard, celle-ci sera finalisée en 2024. *Coûts de l'étude : 100 000 € (50 000€ à la charge du SMTBV/50 000€ PMM), Financements : ETAT 50% ; REGION 20%.*

Travaux et projets d'aménagement : GEMA de GEMAPI

2.2 Restauration du lit de la Têt aval : consolider et chiffrer l'avant projet. Avancer vers une première tranche de travaux expérimentaux

En préambule, rappelons que bien que ce dossier soit techniquement complexe et imposant en termes de coûts prévisionnels, il n'en demeure pas moins essentiel pour le territoire. Au-delà des effets délétères sur le fonctionnement même du cours d'eau, cette incision impacte des enjeux socio économiques particulièrement structurants pour le département : stabilité des ouvrages d'art dont la RN116, drainage des nappes alluviales et risque de vidange des nappes profondes du Pliocène, déconnexion des prises d'eau d'irrigation agricole, perte de la capacité d'autoépuration du milieu, etc.

La suite de la conception du projet, avant une première tranche de travaux sur 3km, requiert des études et préparatifs complémentaires. Le SMTBV va donc recruter en 2024 un maître d'œuvre qui aura pour missions de :

- Réaliser certaines études en propre, parachevant la conception d'une première tranche de travaux : actualisation de l'AVP, réalisation d'un PRO, élaboration d'un protocole de suivi, élaboration des dossiers réglementaires pour autorisation de travaux, stratégie foncière, stratégie de communication, stratégie
- Définir puis suivre l'exécution d'autres études nécessaires à la conception : géotechnique et géophysique des berges, topographie et bornage, diagnostic d'archéologie préventive, étude de sol pollués, étude hydrogéologique. NB : certaines études seront seulement définies (cadrage du besoin). L'exécution sera confiée aux maîtres d'ouvrage compétents (Département, Syndicat des Nappes). Certaines études seront également optionnelles : leur engagement sera réfléchi selon les besoins du projet.
- Impulser à terme et en fonction du positionnement des élus, les premiers travaux sur 3km

Cette mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pluriannuelle (2024-2028) fera l'objet d'une programmation d'investissement prévisionnel (type AP-CP), laquelle sera précisée à l'engagement du marché correspondant. Les besoins sont actuellement évalués à 1,482 M€ pour 5 ans, avec un besoin en 2024 évalué à 138 000€. Le soutien financier est évalué à 70% des montants engagés.

Hors marché de maîtrise d'œuvre, il est également nécessaire d'engager en 2024 :

- Une campagne de sondages géotechniques en berge pour vérifier la qualité et la quantité de matériaux à mobiliser (condition de viabilité). Estimée à 432 000€ sur 2 ans mais qui reste à préciser avec le maître d'œuvre. Au BP 2024 il est proposé d'ouvrir une première ligne de crédits à hauteur de 12 000 € pour les points qui apparaissent les plus prioritaires.
- Une première campagne d'acquisition de données (4 saisons) pour suivi des aménagements, suivant le protocole défini. Besoin 2024 : 12 000€.
- De premières actions de communication (outils, dispositifs), définies par la stratégie, pour accompagner la réalisation des sondages géotechniques chez les particuliers. 2024 : 6 000€.

Des dossiers de subventions seront engagés pour toutes les opérations et viendront affiner le besoin en autofinancement. Le soutien financier est évalué à 70% des montants engagés.

Anticiper le volet réglementaire :

Afin de préparer au mieux ce marché, le SMTBV a demandé à la DDTM un certificat de projet pour lister les dossiers réglementaires à préparer pour disposer des autorisations de travaux. Le SMTBV a également déposé une demande d'examen au cas par cas pour connaître le régime d'autorisation qui

sera attendu par les services de l'Etat : le SMTBV a fait valoir les bénéfices nets de cette opération sur les écosystèmes, même si la phase travaux aura un impact fort, ainsi que la concertation des parties prenantes qui rythme le projet depuis ses débuts et la stratégie de communication au grand public qui sera développée dès 2024. L'objectif est de démontrer aux services de l'Etat que la méthodologie suivie rend roboratifs une étude d'impact et une enquête publique qui ne feront que retarder et alourdir le projet.

2.3 Expérimentation pour réactiver le transport solide

En 2024, sur l'atterrissement d'Ille sur Têt qui vient d'être traité en 2023 et pour lequel un protocole de suivi est déterminé pour mesurer l'efficacité de la mesure, toutefois soumise à la survenue d'une crue suffisamment morphogène, le SMTBV réalisera une campagne d'ortho-photographie, topographie, et granulométrie. Dans le cas contraire, une petite opération d'entretien de l'atterrissement sera réalisée pour éviter que la végétation ne se réinstalle. Pour faire face aux besoins du suivi, une enveloppe de 10 000€ sera provisionnée. La suite des interventions sur les atterrissements entrera dans le cadre d'une programmation pluriannuelle en propre. Le SMTBV, en échange avec les ASCO, compétents dans le lit de la Têt aval progressera sur la définition de cette programmation en 2024. Celle-ci sera également étudiée selon les financements possibles.

2.4 Compensation écologique du chenal hydraulique (chenal vert) de Canet. Démarrage du plan de gestion

Le plan de gestion initial établi par le bureau d'études SEGED pour le compte de PMM et validé par la DREAL le 14 décembre 2022 s'est révélé inadapté à l'état initial écologique des parcelles retenues pour la compensation. Le CEN a donc procédé à une révision de ce plan de gestion, en restant dans l'enveloppe financière prévue. La validation de ce plan de gestion actualisé devrait intervenir au premier trimestre 2024. Les échanges fluidifiés et de confiance avec la DREAL augurent une approbation rapide suite au Comité de Pilotage organisée avec visite de site le 6 mars. Les premiers travaux qui interviendront en 2024, sous maîtrise d'œuvre CEN, consisteront à :

Nature des travaux prescrits dans le plan de gestion adopté	2024
Fiche action 1 Nettoyer le site de ses déchets (cabanon, clôture en plaques de fibrociment). Ces travaux feront l'objet de nouveaux marchés préparés par le CEN et passés par le SMTBV (profil d'acheteur).	20 000€
Fiche action 2 Poser clôtures agricoles, barrières et panneaux d'information pour limiter les dépôts sauvages et les usages nuisibles du site (quads, chiens).	17 000€
Fiche action 3 Restaurer la ripisylve avec suppression des Cannes de Provence, reprofilage des berges et action de génie écologique. Début des études de conception	10 000€
Fiche action 4 Gérer rationnellement l'ensemble des espèces invasives présentes : arrachage, broyage et enfouissement de la Canne de Provence, arrachage et brulage de l'Herbe de la Pampa. Arrachage manuel des griffes de sorcières, du Yucca et de l'Oponce stricte. Abattage des pins pignon. Ces travaux seront réalisés, quand cela est possible, par intervention du service technique du syndicat sous chapeutage du CEN (selon la nature des travaux et les plannings). Le reste des travaux est réalisé via les marchés de gestion de la végétation existant	20 000€
Fiche action 5 Aménager un cabanon existant en faveur des chiroptères. Exécution : CEN	5 000€
Fiche action 6 Restaurer les prairies par broyage et semis. Exécution : CEN	9 000€
Fiche action 8 Création de 3 mares	14 000€
Suivi des espèces et mesures : tous les ans les 5 premières années, puis tous les 5 ans ensuite	15 000€
Piloter et suivre l'exécution des travaux. Maître d'œuvre CEN	8 000€

Soit un total de besoins en travaux de l'ordre de 118 000€.

2.5 Entretien et restauration des cours d'eau

A l'amont du bassin, poursuite de la restauration des ripisylves en Conflent :

En Conflent, les travaux de restauration de ripisylve se poursuivront à hauteur de 200 000€ TTC. Cette 5^{ème} campagne permettra l'intervention simultanée des 4 entreprises du lot à dominante manuelle de l'accord cadre composite de septembre à décembre 2024. 22 Km de cours d'eau sont concernés par une prévision de travaux sur cette nouvelle campagne. Au besoin et si les conditions le permettent, grâce au travail mené avec les services de l'Etat par le SMTBV, il sera possible selon certaines conditions, d'intervenir jusqu'en mars 2025. L'entretien sera également appréhendé sur certains secteurs ayant déjà bénéficié de travaux comme sur la Castellane par exemple ou le Jardo.

Eradication de plantes invasives :

Le SMTBV encadre sur l'année universitaire 2023/2024 un binôme d'étudiants sur la thématique des Espèces exotiques envahissantes (EEE). D'octobre 2023 à avril 2024 leurs missions sont :

- dresser un état des lieux précis concernant une nouvelle espèce invasive détectée sur le bassin versant en 2022 : **l'hydrocotyle**. 2 stations ont été recensées sur la Basse dans la traversée de Perpignan et sur le Manadeil juste en amont de la confluence avec la Têt.
- Organiser et mener les chantiers d'éradication (manuel (Basse) et mécanisé (le Manadeil))
- Programmer le suivi afin d'évaluer les actions d'éradication et la reprise de la plante

Les 2 chantiers d'éradication de ces EEE seront réalisés cette année. Un retour d'expérience et un support de formation seront préparés par les étudiants pour permettre la prise en compte de cette nouvelle espèce envahissante par les acteurs intervenant dans les cours d'eau. Le SMTBV dispensera une formation à ses agents de terrain et mettra à disposition les supports pédagogiques à ses partenaires techniques.

Nouvelles opérations engagées en 2024 :

1. A l'aval du bassin, livraison du Plan Pluriannuel d'Intervention et premiers travaux :

Le SMTBV, fort de sa vision globale a entamé fin 2023 le diagnostic des 45 Km de Têt de Vinça à la mer en partenariat avec l'IUT de l'Université de Perpignan. Les étudiants de 3^{ème} de BUT Génie Biologique/Génie de l'Environnement répartis en 3 groupes ont réalisé et livré le diagnostic terrain en décembre sous forme cartographique. Ils ont également préconisé des actions de gestion de la végétation sur cet axe Têt gérés par de nombreux acteurs (ASCOS, Département, PMMCU, Mairie de Perpignan). Le SMTBV reprendra ce travail universitaire en 2024 pour élaborer un plan pluriannuel d'Intervention dont la première mouture sera présentée au Groupe de Travail Têt aval. Cette programmation de travaux globale, basée sur les tronçons homogènes de la Têt sera mise au service de tous les maîtres d'ouvrage en charge de la gestion de la végétation de la Têt aval. Cette programmation globale permettra également de rechercher d'éventuelles aides financières. A l'aval de Perpignan, 2024 devrait être l'année des premiers travaux grâce au transfert de maîtrise d'ouvrage de l'ASCO Têt-Bompas au SMTBV. En effet, cette ASCO est accompagnée par le syndicat dans son processus de réveil. En 2024, le recrutement d'un(e) secrétaire sera finalisé, l'ASCO réactivée et une convention passée avec le SMTBV pour la réalisation de travaux pour compte de tiers. Si tout le processus de réveil arrive à son terme avant l'été, les premiers travaux pourraient être réalisés à l'automne 2024. Selon les quantités de bois abattus, au regard des débouchés existants en plaine du Roussillon (hors bassin versant), un projet pilote de valorisation du bois pourrait être mené.

2. Plan de Gestion de la Coumelade :

Afin d'optimiser les processus de gestion des cours d'eau artificialisés, la Coumelade (affluent recalibré rive droite de la Têt) fera en 2024, l'objet d'un plan de gestion. Ce programme opérationnel intégrera les enjeux de protection contre les inondations tout comme les enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique. Le but étant de faciliter l'entretien, d'en rationaliser les coûts en utilisant des solutions fondées sur la nature.

2.6 Lutte contre les macros-déchets. Poursuite du partenariat avec les autres syndicats de bassin et le Parc Marin

L'année 2024 devrait de progresser sur le partenariat entre le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et les 4 syndicats de rivière (Agly, Têt, Réart, Tech). Le Parc s'est proposé de mobiliser le chargé de mission **qualité de l'eau** qui a été recruté fin 2023 pour venir à la rencontre de chaque syndicat et :

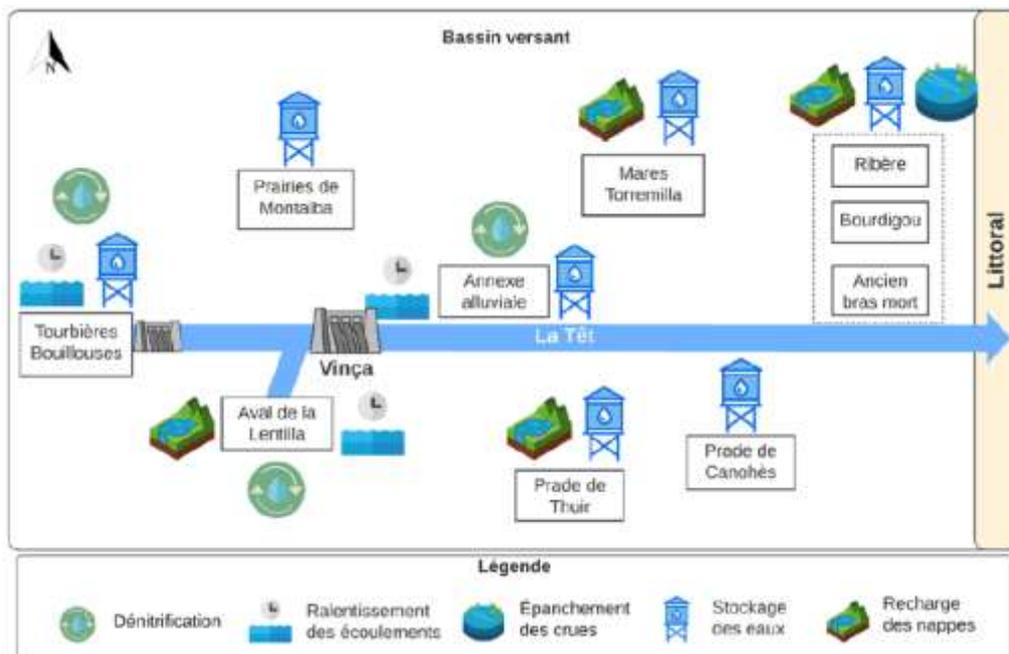
- Recenser et cartographier les sites / points noirs d'accumulation de déchets et zones sources
- Identifier ceux qui mériteraient d'être équipés de systèmes de piégeage des macro-déchets
- Discuter des besoins et idées sur le sujet de la communication / sensibilisation

A terme, une réunion (sorte de comité de pilotage) rassemblant Parc et syndicats permettra d'avancer sur le montage d'un dossier « fonds vert ». A cette occasion il sera mesuré à quel moment seront invités les partenaires potentiels (communes dotées de brigade bleue/verte, gestionnaires d'ouvrages). Organisés des groupes de travail technique. Dans tous les cas, la gouvernance (pilotage de la démarche) imaginée est celle des syndicats de rivière et Parc Naturel Marin, à part égales.

Le retour d'expérience du SMTBV sur le site équipé de Sainte-Marie-la-Mer (selon l'hydrologie connue en 2024) permettra d'éclairer les réflexions d'équipement des ouvrages pluviaux, canaux ou fossés (points forts, points faibles, montage organisationnel sur l'entretien, prise en compte des enjeux écologiques, etc.). Le SMTBV souhaite progresser sur l'identification des points noirs, notamment ceux pouvant être équipés de filets de rétention et les parties prenantes concernées en particulier sur la Salanque secteur particulièrement touché par les macro-déchets. Un stagiaire sur 6 mois devrait être recruté pour cette mission, avec un cout de l'ordre de 3 800€. L'appel à projet auquel à répondu le SMTBV permet de financer 22 unités de traitements supplémentaires (financés à hauteur de 50%), soit une enveloppe de l'ordre 25 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement (maintenance).

2.7 Stratégie de gestion des zones humides : passage à la mise en œuvre opérationnelle

Conscient de la priorité à renforcer la position du SMTBV comme chef de file d'une gestion intégrée des zones humides du bassin versant, le bureau des élus a validé le recrutement d'un technicien zones humides. Son rôle sera de coordonner la thématique auprès des différentes parties prenantes et **développer des plans opérationnels** de gestion, notamment avec la conduite d'expérimentations en propre sur certaines entités prioritaires identifiées par la stratégie, comme par exemple sur les agouilles de la Prade de Canohès (en articulation avec la commune qui porte le PAEN) ou encore sur l'aval de la Lentilla où les problématiques quantitatives sont fortes. Une fiche de poste est en cours d'écriture et comportera un fort aspect opérationnel et de coordination des maitrises d'ouvrage pour faire émerger des projets et travaux concrets (financement 80% par Agence de l'eau soit un coût net de l'ordre de 12 500 € pour le SMTBV).



Approche théorique des fonctions remplies par les entités prioritaires de zones humides du bassin versant

En attendant ce recrutement, le SMTBV réunit le comité de pilotage ayant participé à l'élaboration de la stratégie de gestion des zones humides pour présenter la stratégie validée et sa feuille de route, notamment le rôle du syndicat dans la mise en œuvre de cette stratégie. A cette occasion le SMTBV s'appuie sur les derniers outils permettant d'accompagner la mise en œuvre de la « stratégie zones humides » : vidéo de quelques minutes tournée sur les zones humides du bassin versant, plaquette d'information sur la stratégie et sa portée.

3 Lancement du PAPI 2024-2029

Le dossier PAPI Têt 2024-2029 a été déposé le 10 octobre auprès de la préfecture. Après 4 mois d'instruction, le projet sera présenté par le syndicat en comité d'agrément le 5 avril 2024 à Lyon. Ce comité est composé de 165 membres nommés pour 6 ans. Il est constitué de 40% d'élus, 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, associations de défense de l'environnement, agriculteurs, etc..) et 20% de représentants de l'Etat. Seul le passage en comité et la lettre de validation permettra au syndicat de lancer les demandes de subventions et les actions du PAPI.

Le programme d'actions qui est présenté dans le cadre du projet de PAPI Têt découle de la stratégie concertée qui a été élaborée par le SMTBV, en concertation avec les communes et EPCI ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers habituels. Il a été pensé et planifié sur 6 ans afin de répondre aux objectifs de gestion intégrée du risque inondation et calibré par rapport aux moyens humains et financiers de la structure. Le programme d'actions est organisé selon les 7 axes suivants :

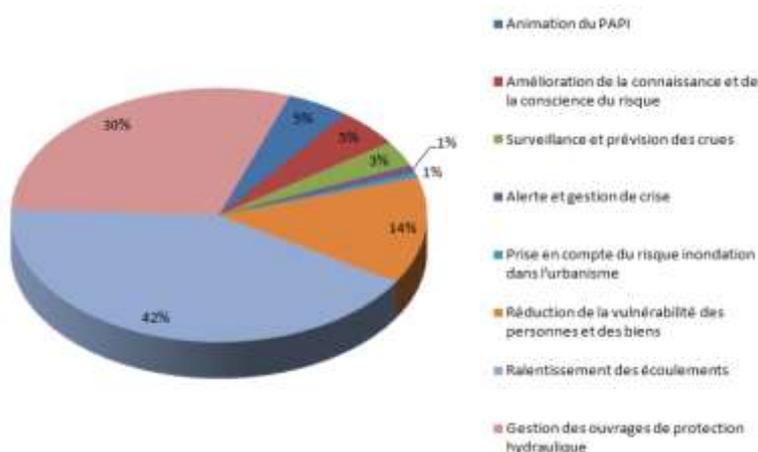
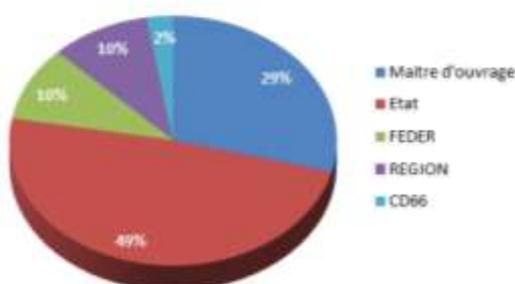


Tableau présentant de manière synthétique les coûts PAPI par axe et les financements prévisionnels :

AXE	COUT global	Maitre d'ouvrage	% Part.	ÉtatBOP 181	% Part.	ÉtatFPRNM	% Part.	FEDER	% Part.	REGION	% Part.	CD66	% Part.
Coordination PAPI Assistance Collectivités	816 000,0	408 000,0	50,0%	0,0	0,0%	408 000,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Axe 1	842 000,0	168 400,0	20,0%	0,0	0,0%	583 600,0	69,31%	0	0,0%	60000	7,13%	30000	3,56%
Axe 2	560 000,0	112 000,0	20,0%	0,0	0,0%	280 000,0	50,0%	168000	30,0%	0	0,0%	0	0,0%
Axe 3	165 000,0	33 000,0	20,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	99000	60,0%	0	0,0%	33000	20,0%
Axe 4	100 000,0	20 000,0	20,0%	0,0	0,0%	50 000,0	50,0%	0	0,0%	20000	20,0%	10000	10,0%
Axe 5	2 322 500,0	477 250,0	20,55%	0,0	0,0%	1326500,00	57,12%	0	0,0%	345000	14,85%	173750	7,48%
Axe 6	7 148 500,0	1 739 250,0	24,33%	0,0	0,0%	3 549 250,0	49,65%	726000	10,16%	934000	13,07%	200000	2,8%
Axe 7	5 071 000,0	1 945 900	38,37%	0,0	0,0%	2 129 400	41,99%	664500	13,1%	331200	6,53%	0	0,0%
TOTAL	17 025 000,0	4 903 800,0	28,8%	0,0	0,0%	8 326 750,0	48,91%	1 657 500,0	9,74%	1 690 200,0	9,93%	446 750,0	2,62%

Le coût global du PAPI 2024-2029 est de 17 025 000 € (dont les travaux directs représentent 12M€) avec un autofinancement prévisionnel sur la période de l'ordre de 4.9M€ dont 3.6M€ pour les travaux. Le programme du PAPI Têt est composé de 47 actions qui se déclinent selon les 7 axes définis par le cahier des charges PAPI. Certaines actions se déclinent en sous-actions ce qui représente au total 52 opérations.



Répartition des financements



Poids (%) des travaux dans le PAPI

Ventilation estimative des dépenses et autofinancement SMTBV par axe et par année 2024-2029 :

Axe PAPI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 0	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €
Axe 1	50 040,00 €	246 760,00 €	250 200,00 €	188 200,00 €	59 400,00 €	42 600,00 €
Axe 2	15 000,00 €	306 000,00 €	239 000,00 €	- €	- €	- €
Axe 3	- €	82 500,00 €	82 500,00 €	- €	- €	- €
Axe 4	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €
Axe 5	48 000,00 €	297 000,00 €	319 000,00 €	237 000,00 €	213 000,00 €	91 000,00 €
Axe 6	50 527,00 €	495 718,20 €	308 111,53 €	395 951,53 €	563 675,67 €	6 158 598,07 €
Axe 7	313 220,00 €	1 773 134,00 €	898 833,33 €	1 001 833,33 €	318 333,33 €	635 000,00 €
TOTAL	602 787,00 €	3 327 112,20 €	2 273 644,86 €	1 998 984,86 €	1 310 409,00 €	7 083 198,07 €

3.1 Lancement des premières actions du PAPI 2024-2029 (hors communication)

Réduction de la vulnérabilité des bâtis existants

Une opération ambitieuse au service direct des maires et présidents d'EPCI

3.1.1 Lancement de la démarche ALABRI (réduction de la vulnérabilité des bâtis existants)

La réduction de la vulnérabilité à l'échelle parcellaire est un enjeu essentiel pour garantir la sécurité des personnes et des biens, mais également pour garantir une meilleure résilience à l'échelle du territoire. Cette démarche, ambitieuse et innovante sur le territoire, a pour objectif d'inciter un diagnostic personnalisé les propriétaires/gestionnaires à adapter leur habitation, leur entreprise ou l'établissement public prioritaire afin de mettre en sécurité les personnes, limiter les dommages aux biens et favoriser un retour rapide à la normale. Pour cela, plusieurs types de travaux pourront être réalisés par les propriétaires et financés par le dispositif : batardeaux, pompes dans la cave, clapets anti-retour, zones refuges etc. (Voir image ci-dessous)



Cette opération fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, l'objectif est de réaliser sur 6 ans :

- 750 diagnostics pour les bâtis à usage d'habitation (90% de subvention pour les travaux)
- 70 diagnostics pour les entreprises (40% de subventions pour les travaux)
- 10 diagnostics pour les bâtiments publics (80% de subvention pour les travaux)

Coût des diagnostics : 1 206 000 € sur 6 ans (financement à 80%) soit 241 200 € à la charge du syndicat. Le coût des travaux ne sera pas à la charge du syndicat mais à la charge des financeurs et des propriétaires. Le propriétaire devra porter le dossier et effectuer les demandes de subvention. Le syndicat, à travers son marché, aidera le propriétaire à réaliser les demandes de subventions.

3.1.2 Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communal sur les risques

S'il est possible d'atténuer les risques par des mesures de précaution ou de protection, la prévention reste le moyen le plus efficace en cas d'événements exceptionnels. C'est dans ce domaine que s'intègre le PCS et le DICRIM comme instruments opérationnels de préparation à la gestion de crise et d'information préventive afin d'assurer la meilleure protection de la population. Le PCS et le DICRIM sont aujourd'hui des documents obligatoires pour chacune des communes du département. Ils doivent être mis à jour à minima tous les 5 ans. Actuellement, sur le bassin versant de la Têt, 73 communes disposent d'un PCS et d'un DICRIM, mais parfois anciens. C'est pourquoi, le SMTBV se propose de réaliser un groupement de commandes pour permettre aux communes d'obtenir des financements et des prix plus attractifs pour la réalisation de ces documents. Pour cela, l'année 2024 permettra de recueillir les besoins des communes et d'établir les conventions afin de pouvoir réaliser en 2025 la prestation. Travail réalisé en régie.

4 Gestion de la ressource dans un contexte de crise

4.1 Continuité des opérations engagées

4.1.1 Réception de l'étude des débits biologiques sur la Têt aval (point T6) engagée en 2023

L'année 2024 va permettre de recueillir l'ensemble de ces données et de construire un modèle hydrologique (4 200€TTC dont 1 400€ TTC pour le SMTBV déjà imputé sur le budget 2023) basé sur des jaugeages de débits fiables. Il permettra de recalculer d'une manière objective le débit naturel de la Têt jusqu'à la mer en l'absence d'influence de l'homme. Il sera alors possible d'évaluer l'effet de la présence de Vinça ainsi que des lâchers des Bouillouses en perspective d'une optimisation de l'utilisation des eaux prélevées pour l'irrigation et l'alimentation des nappes de la plaine du Roussillon. Enfin, ces conclusions seront validées par les maîtres d'ouvrage et présentées en comité de pilotage ainsi qu'aux partenaires. Cette actualisation des connaissances sur les milieux devra être accompagnée par les services de l'Etat afin d'éclairer au mieux la réglementation en vigueur. Si cette méthode porte ses fruits, une poursuite de ce projet à l'échelle d'autres sous vallées du bassin versant pourra être proposée dans le cadre d'une nouvelle gouvernance établie du futur PTGE.

4.1.2 Continuité et incrémentation des campagnes de jaugeages et du suivi des étiages

Ces campagnes sont indispensables pour prendre des décisions éclairées vis à vis du suivi de la ressource en eau (disponible) et le partage de l'eau (usages), particulièrement en période de crise. Ces campagnes (353 en 2023) sont en partie réalisées en régie mais ont du être externalisés au regard des besoins de gestion de crise de ces dernières années. Pour une meilleure gestion et anticipation il est question d'incrémenter le parc des stations automatiques et de centraliser les données. Les enjeux sécheresse (PGRE) >> inondation (PAPI) seront mutualisés et les données concentrées au sein d'une plateforme informatique. Cet outil permettra de bancariser la donnée et de pouvoir réaliser un suivi des débits et hauteurs d'eau en temps réel, mais également de pouvoir modéliser et anticiper les flux sur le territoire de manière plus fine et plus locale.

4.1.3 Relations nappes - canaux - rivière

Le SMTBV poursuit sa participation à l'étude sur les relations d'alimentation captages AEP par les canaux d'irrigation menée par le Département. Une première cartographie des sites sensibles à ces échanges a été réalisée à l'échelle du Département. La poursuite sur 4 sites expérimentales, tous situés sur le bassin versant de la Têt, permettra de venir chiffrer ces échanges de manière plus précises.

4.2 Perspectives 2024

4.2.1 Gestion de crise

Proposé au préfet de département dès le début de l'été 2023, le SMTBV sera particulièrement attentif à la mise en place d'une cellule de **gestion de crise à l'échelle du département, en renforçant** notamment les organes déjà mis en place mais en les réunissant plus régulièrement et de manière plus stratégique (par exemple, les comités ressources en eau pilotés par le Préfet ne permettent actuellement plus de prendre des décisions mais seulement de faire un état des lieux).

4.2.2 Protocole interne de gestion de crise

La communication interne / externe (presses, radios) doit être maîtrisée et les informations fiabilisées doivent également être transmises en tant réel à la gouvernance du syndicat. Les agents vont définir des moyens simples et efficaces de transmettre ces informations ; remplissage des barrages, valeurs de débits en quelques points stratégiques du bassin en regard des valeurs de références moyennes "normales", etc. Afin de ne pas subir les assauts anarchiques et précipités de la presse il pourra également être proposé à nos élus des éléments de langages et des points presse définis par avance.

4.2.3 Gestion des barrages de la Têt

Le préfet ainsi que le département ont été saisi par le syndicat en 2023 sur la gestion des barrages, dans une optique de clarification et optimisation des modalités de fonctionnement (notamment en crise) mais également en termes de gouvernance. Ce dossier sera donc relancé car il s'avère impératif et structurant, notamment à l'aune du changement climatique.

4.2.4 Améliorer la connaissance sur les prélèvements et disposer d'une vision globale, temps réel

Toute gestion de la ressource en eau suppose un suivi temps de cette même ressource ainsi évidemment que des prélèvements. Or le cadre réglementaire actuel n'impose aux usagers que la transmission annuelle des volumes prélevés en n+1. Dans ces conditions il est difficile de disposer d'une vue d'ensemble et temps réel. Généraliser le déploiement de dispositifs de comptage et la bancarisation des données apparaît essentiel. La fédération des canaux du Conflent se montre très intéressée par un accompagnement du syndicat sur le sujet d'autant que ce dernier bénéficie de financements. Le projet pourrait prendre forme sous la forme d'un groupement de commandes piloté par le syndicat qui, à travers sa plateforme PAPI/PRGE pourra rapatrier et traiter ces données. Cout estimé de l'ordre de 80 000 € (financement Agence escompté à hauteur de 80%).

4.2.5 Capitaliser, traiter et visualiser les informations sur les débits et hauteur d'eau ; observatoire

Mesurer la ressource et capitaliser la donnée pour prendre des décisions éclairées et surtout, pour définir une vision globale de la situation, y compris en temps réel s'est avéré être un manque en ces deux dernières années de crise sécheresse. L'idée d'un observatoire de l'eau doit faire son chemin et le syndicat a d'ores et déjà pris l'initiative, car c'est également un besoin pour mesurer et anticiper les crues, de flécher cet objectif dans le PAPI 2024-2029. Dès cette année, les fondations de cet observatoire seront posées.

4.2.6 Consolidation de la feuille de route

L'année 2024 doit faire état d'un bilan PGRE et de l'élaboration d'une feuille de route actualisée y compris en s'appuyant sur les résultats et conclusions de chaque phase du projet EAURIZON 70 qui viendra amender la trajectoire vis à vis des nécessités imposées par le changement climatique. Le SMTBV, mènera pour se faire différents niveaux de concertation à travers la tenue de :

- commissions eau et changement climatique (élus du SMTBV) afin de proposer une feuille de route / la prochaine commission est fixée au 16 janvier 2024
- comités techniques rassemblant les financeurs et partenaires technique du territoire afin de discuter des maitrises d'ouvrage et financements possibles
- commissions gestion quantitative, organe clé décisionnel du PGRE composé des élus

Pour être définie, cette feuille de route devra traiter les points suivants :

- la gouvernance : rôle, mission, prérogative et reconnaissance
- la durée de mise en œuvre du nouvel outil PTGE et l'étude des financements octroyés
- la validation de cette transition vers un PTGE Têt et sa portée (consultative, informative,...)
- les axes traités et non traités (insertion par exemple de projet de développement ?)
- les financements et l'ouverture à de nouveaux partenaires potentiels

4.2.7 Renforcer les moyens humains du syndicat

Il faut rappeler ici que le bassin de la Têt représente 1500 km², qu'il compte près de 900 kilomètres de canaux pour près de 150 ASA ainsi que tout une multitude d'autres usagers de l'eau de surface. L'incrémentation des moyens humains sur cette thématique en particulier est prégnante au regard de la voilure et du volant d'activité actuel qui ne fait qu'augmenter. Le rôle et l'ambition qui sont d'ores et déjà dévolues au syndicat appuient ce besoin. Poste financé à 80% : cout net/an de l'ordre 12 500€.

Préparer l'avenir : quelle feuille de route pour l'eau et les milieux aquatiques

4.3 EAURIZON 70

Quel climat demain ? Quel impact sur la ressource ? Comment s'adapter ? Quelle trajectoire ? L'étude portée en partenariat avec les gestionnaires des bassins versant de l'Agly, du Réart, du Tech et du Sègre est lancée. Un premier comité de pilotage s'est tenu au mois de Janvier pour valider l'état des lieux par un bilan rétrospectif de l'état de nos ressources et des usages jusqu'à aujourd'hui. Cette approche par bassin versant a déjà permis de rappeler et mettre en lumière les spécificités et enjeux de chaque territoire. Une première série d'ateliers de concertation est engagé dès mars 2024 sur l'ensemble des bassins pour partager largement la démarche et susciter l'adhésion. Une fois cet état des lieux acté, le projet se poursuivra par le diagnostic de vulnérabilité du territoire sous l'effet du changement climatique. L'objectif de cette deuxième phase est de projeter le climat à l'horizon 2070 et mesurer son impact sur les ressources et usages. A long terme, et au-delà de la finalité de cette étude (2023-2024), ce projet s'inscrit dans une démarche itérative dont les résultats viendront nourrir les futurs PTGE mais également questionner la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant et du département des Pyrénées Orientales.

4.4 Interroger le patrimoine du syndicat et le bassin versant sur l'opportunité de stocker l'eau

Le syndicat dispose et gère plusieurs bassins de rétention de protection contre les inondations qui représentent près de 90 hectares pour un volume de près de 1.2 millions de M³. En outre, la topographie du bassin (notamment en amont du barrage) mérite d'être interrogée, au regard des surfaces agricoles de proximité, pour mesurer l'opportunité de petits bassins de stockages. Une étude d'opportunité va donc être engagée en ce sens pour solder ces interrogations. Cout prévisionnel projet de l'ordre de 40 000€, financement à l'étude.

4.5 Interroger le patrimoine du syndicat et les opportunités de plantation d'arbres

Les arbres jouent un rôle majeur pour le climat puisqu'ils capturent le carbone et le stockent : ils contribuent donc à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Mais ce type de milieu abrite aussi une biodiversité particulièrement riche. Enfin, avec l'augmentation prévisible des températures et du réchauffement des eaux des rivières, plans d'eau ou des zones humides les arbres sont également un

levier d'action pour, modestement, apporter des bénéfices en termes de résilience des territoires. En 2024 l'objectif est de mesurer l'opportunité d'un tel projet. Des partenariats (publics/privés (association, écoles)) vont également être recherchés en ce sens, tant sur le plan technique que financier.

4.6 Livrable du bilan du CONTRAT de RIVIERE 2017/2022. Donner un cadre de projets sur les milieux aquatiques et la ressource pour 2025/2030

L'évaluation va se poursuivre et se finaliser en 2024, avec les phases de travail suivantes :

- Présentation de l'évaluation rétrospective : avril 2024

L'évaluation consiste à mettre en parallèle les situations « avant » et « après » contrat de rivière pour dégager l'évolution du bassin versant sur cette période et analyser le rôle des actions du contrat dans cette évolution. Seront mis en exergue les effets du contrat sur les milieux et les pressions d'usage. Une analyse du fonctionnement de la démarche et de ses apports sur la dynamique territoriale sur l'eau et les milieux aquatiques sera également apportée. In fine cette évaluation dira dans quelle mesure les moyens et les résultats du contrat ont été en adéquation avec les enjeux et objectifs initiaux. Cette analyse critique constructive permettra de se projeter sur la phase suivante.

- Concertation locale à visée prospective : mai-juin 2024

Sur la base d'une actualisation des enjeux, par thématique, et par secteur du bassin versant, et d'une synthèse de l'évaluation faisant ressortir les points forts / points faibles du contrat de rivière, le SMTBV organisera une concertation locale prospective sous forme d'ateliers techniques et stratégiques. Puis avec la matière recueillie, le SMTBV et ses partenaires institutionnels définiront un cadre à la politique de gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau pour la période 2025-2030, correspondant par ailleurs au 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

- Accompagnement à la rédaction d'une nouvelle programmation : juillet-octobre 2024

La concertation locale devrait permettre d'apporter un socle d'idées d'actions à poursuivre ou à initier. Le SMTBV sera accompagné par son prestataire pour organiser ces idées, définir à une architecture de programme d'action, établir un premier chiffrage. Une réunion technico-politique à visée stratégique sera organisée pour conforter les priorités et discuter des moyens correspondants. Suite aux décisions prises, le SMTBV pourra réajuster la programmation et démarrer la rédaction des fiches actions.

Communication et sensibilisation

4.7 Communiquer et sensibiliser sur la ressource en eau

L'action du Syndicat doit être plus visible pour valoriser les investissements humains et matériels financés par les EPCI sur la question de la ressource en eau. De la même manière, le grand public notamment doit être mieux informé sur le contexte et les gestes simples à adopter, sans regrets pour économiser l'eau, et comprendre de manière plus simple également les arrêts sécheresse.

Un plan de communication doit être développé en ce sens. Le jeune public sera également approché via l'impulsion du plan scolaire prévu au PAPI 2024-2029. Un budget de l'ordre de 100 000 € sur 2 ans (financé à 80%) est envisagé pour renforcer cet axe.

Deux lettres d'informations sont prévues (reliquat BP 2023) et seront largement diffusées. Dans le contexte actuel d'une 3^e année de sécheresse consécutive, la commission thématique Eau et Changement climatique réunie le 16 janvier 2024 a souhaité mettre l'accent sur une communication ciblée sur la sécheresse afin de ne pas répéter les manques perçus en 2023 (peu d'informations au niveau départemental, peu de prise de conscience sur le temps long de la part des citoyens). Ainsi, un stage a été lancé pour 6 mois afin de proposer plusieurs outils de sensibilisation (plaquettes, flyers, articles...) auprès du grand public. L'objectif est de pouvoir éditer ces outils avant l'été 2024. D'ores et déjà et au regard de la saison estivale difficile qui se profile, les agents travaillent à la définition d'un outil de communication auprès du grand public, à la fois pour mesurer l'action du syndicat et des acteurs de l'eau, mais également pour faire état de la situation (- 75% de neige et - 50% de pluies rien que sur 2023) ; chaque goutte compte. Enfin, la communication sur les réseaux sociaux sera renforcée.

Un projet de documentaire filmé sur les canaux, utiles à la gestion de la ressource et rendant également différents services environnementaux, est également à l'étude, en partenariat avec la fédération des canaux du Conflent. Coût estimé de l'ordre de 60 000 €.

4.7.1 Marché de sensibilisation des scolaires

Le jeune public est une cible privilégiée en termes de sensibilisation et de communication autour des thématiques de l'eau. En effet, l'information des citoyens, dès le plus jeune âge, permet de favoriser des comportements responsables et adaptés face aux inondations. L'objectif de cette opération est de donner les clés aux élèves pour pouvoir comprendre le fonctionnement d'un cours d'eau qui fait partie de leur environnement proche, mais aussi de faire émerger une véritable culture du risque inondation. Actuellement, le syndicat ne peut réaliser en interne qu'une sensibilisation de 2 à 3 classes par an. En réalisant, cet accord-cadre à bons de commande sur 4 ans, cette action permettra de sensibiliser beaucoup plus de classes (15 classes par an) et répondra aux besoins du territoire. Coût : 36 000 €/an financé à 80% soit 7 200 €/an à la charge du syndicat.

4.7.2 Pose de repères de crues à Millas

L'Aiguat de 1940, crue de référence, a entraîné un débordement du Boulès. A Millas, de nombreuses habitations ont été touchées. Afin de préserver la mémoire du passé, des repères de crues sont installés pour informer la population et faire prendre conscience du risque. Le syndicat doit donc poser, en partenariat avec la mairie de Millas, 4 repères de crue dans la commune.

4.7.3 Organisation et animation de la journée de la résilience

La journée de la résilience a été instaurée en France depuis 2022. Cette journée vise à sensibiliser, à informer et à acculturer tous les citoyens aux risques naturels et technologiques. Depuis le début, le SMTBV participe à ce projet. Cette année 2024 sera l'occasion de proposer une journée sur le terrain à destination des élus. Au programme :

- visite des chantiers de restauration et d'entretien de la ripisylve
- visite du barrage de Vinça (et/ou autre ouvrage hydraulique intéressant)

4.7.4 Création d'outils de sensibilisation

Création d'un "escape-game" (jeu d'évasion en Français). Une catastrophe survient toujours brutalement, perturbe le quotidien du citoyen et le laisse souvent démuni sur les comportements à tenir face à ces événements. Le laps de temps entre l'alerte et l'évènement est souvent très court et l'intensité ainsi que les conséquences du phénomène sont souvent difficiles à évaluer en amont. Chaque citoyen est acteur de sa propre sécurité. Les enfants étant les adultes de demain, ils doivent être en mesure d'adopter les bons gestes et comportements lorsqu'une inondation survient afin d'éviter toute prise de décision inappropriée qui conduirait à mettre sa sécurité en danger. L'objectif à travers cet escape-game est par le jeu, un moyen ludique et pédagogique, de sensibiliser les enfants au risque inondation et d'apprendre les bons réflexes à adopter. Coût: 25 200 € (financement à 80%) soit 5 040 € à la charge du syndicat

Mise en avant de la thématique inondation (création d'une effigie et de goodies). L'opération action vise à augmenter la visibilité de la thématique du risque inondation dans la communication faite par le Syndicat mais également de diffuser à une plus large échelle des messages de prévention. Pour cela, une effigie inondation et des petits objets « goodies » (magnet et règles par exemple) seront créés. Les goodies seront à destination des écoles ayant participé à notre projet de sensibilisation. Coût : 9 600 € (financement à 80%) soit 1 920 € à la charge du syndicat

5 Fonctionnement de la structure / RH

En 2023, le Pôle Administration Générale et Moyens a enregistré un départ pour mutation de l'agent comptable et une demande de mise en disponibilité (pour convenance personnelle) d'un agent du pôle technique (antenne de Thuir), à partir du mois de Février 2024.

Depuis le 11.09.24 un agent du CDG66 occupe le poste comptable (contrat de mise à disposition prévu jusqu'au 30/04/2024 inclus). Coût brut annuel 2024 avec le CDG : **38 700 €** frais de gestion compris.

Le remplacement de l'agent de Thuir (gestion du patrimoine hydraulique) est en cours, une publicité et offre d'emploi ont été mises en place.

Enfin, les CDD du Chargé de Mission PAPI et du Technicien Rivière ont été renouvelés jusqu'en 2025.

Au 01/01/2024, l'effectif du SMTBV s'élève à 13 agents à temps plein.

SERVICE / FILIERE	POSTE	NOMBRE EMPLOIS OUVERTS	GRADE	CATEGORIE	TYPE
DIRECTION	Directeur	1	Ingénieur Territorial Principal	A	T
ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS ADMINISTRATIVE	Responsable des Finances Pôle Administration Générale	1	Adjoint Administratif	C	T
	Assistante Comptabilité / RH	1	Rédacteur POSTE VACANT		
	Assistante Finances	1	Adjoint Administratif POSTE VACANT		
	Assistante Comptabilité / RH	1	Adjoint Administratif POSTE VACANT		
	Assistante Secrétariat Général Assemblées	1	Adjoint Administratif Territorial Ppal 1 ^{er} Cl	C	T
PROJETS ET ANIMATION DU TERRITOIRE / TECHNIQUE	Chargé de Mission GEMA	1	Ingénieur Territorial	A	T
	Chargé de Mission PGRE	1	Technicien Territorial	B	CDI
	Chargé de Mission PAPI	1	Technicien Territorial	B	CDD
	Technicien Rivière	1	Technicien Territorial	B	CDD
TECHNIQUE/ TECHNIQUE	Directeur Service Technique	1	Ingénieur Territorial Principal	A	T
	Chef du Pôle Opérationnel	1	DISPONIBILITE AU 01/02/2024 Technicien Territorial POSTE VACANT		
	Surveillant de Travaux	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	C	T
	Agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	C	T
	Agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	C	T
	Agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique	1	DISPONIBILITE au 01/02/2023 Adjoint Technique Territorial Accroissement temporaire d'activité		

Régime indemnitaire : les traitements indiciaires sont appliqués relativement aux indices et montants réglementairement définis. Le régime appliqué aux agents a fait l'objet d'une délibération en date du 8 juillet 2020.

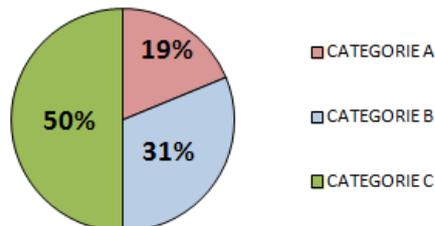
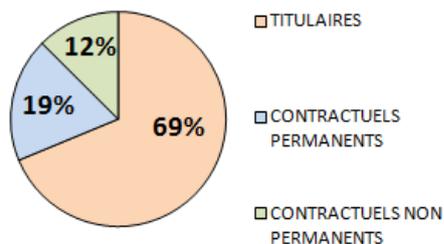
Mouvements de personnel 2024 :

2 remplacements :

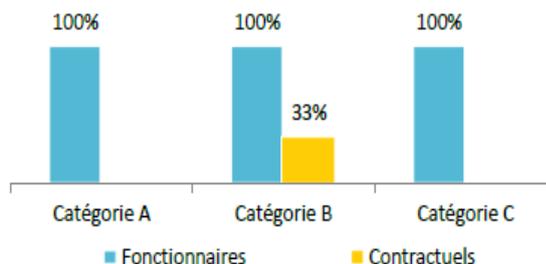
- 1 agent Administratif : Gestionnaire comptable et budgétaire
- 1 agent Technique : Responsable de site et de gestion du patrimoine hydraulique

2 recrutements :

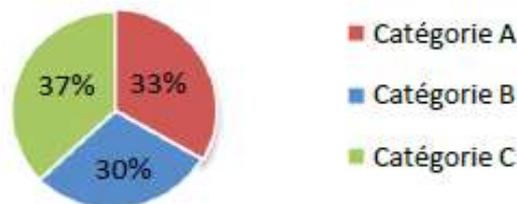
- 1 agent Technique : Chargé de mission zones humides (subventions 80%)
- 1 agent Technique : Technicien PGRE (subventions 80%)



Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Par ailleurs, cette année encore, plusieurs stagiaires seront accueillis au sein de la structure. Cela permet de former de potentiels futurs collaborateurs mais également de déléguer une partie de la charge de travail des agents permanents. Une enveloppe de l'ordre de 10 000 € pourra être réservée sur le BP 2024 pour avancer sur les sujets (non exhaustifs) suivants :

- Gestion quantitative de la ressource > campagnes de jaugeages (renfort estival et bilan)
- Amélioration de la gestion et organisation des données du patrimoine hydraulique
- Réduction de la pollution en macro-déchets sur le bassin Têt (en partenariat avec Parc marin)
- Potentiel de réutilisation et gisements des eaux traitées des stations d'épuration du bassin Têt

Evolution prévisionnelle sur le personnel en poste

Pour 2024, 5 agents sont concernés pour un cout brut annuel de **1 777.50€** (dont 35% de charges)

- Un Adjoint Administratif passera de l'échelon 5 à 6 au 27/11/2024
- Un Ingénieur Principal passera de l'échelon 2 à 3 au 08/05/2024
- Un Agent de Maîtrise Principal passera de l'échelon 6 à 7 au 11/01/2024
- Un Agent de Maîtrise Principal passera de l'échelon 6 à 7 au 01/08/2024
- Un Adjoint Administratif est promouvable au grade d'Adjoint Admin. Principal de 2^{ème} classe

Au 01/01/2024, une attribution de 5 points d'indice est mise en place pour tous les agents publics (revalorisation des rémunérations [décret n° 2023-519 du 28 juin 2023](#)). Ce qui représente une augmentation mensuelle de 25€ brut par personne (coût brut annuel 2024 : **475€**). En septembre 2023, le Syndicat a fait appel au service du CDG66 pour remplacer un agent parti en mutation. Depuis le 11/09/2023 un agent administratif est mis à disposition sur le poste d'Assistant comptabilité. A ce jour le contrat de mise à disposition est prévu jusqu'au 30/04/2024 inclus, avec possibilité de renouvellement. Coût brut annuel 2024 avec le CDG : **38 700€** frais de gestion compris, ou **37 220€** si intégration au Syndicat au 01/05/2024.

5.1 Objectifs Ressources Humaines 2024

5.1.1 Elaborer un plan de formation des agents

Le plan de formation est avant tout une démarche dynamique qui consiste à définir les grands axes et priorités de formation, identifier les besoins de formation et évaluer les effets de la formation. Ce document récapitule l'ensemble des actions de formation sélectionnées par l'employeur afin de **développer les connaissances** ainsi que les compétences de ses salariés, pour améliorer leurs performances et le bien-être au travail, Il peut être annuel ou pluri annuel. La personne en charge des Ressources Humaines et la direction identifieront en cours d'année les étapes du programme de formation, en commençant par le recueil des besoins des agents jusqu'au suivi des formations.

Le plan de formation réalisé par l'agent RH et la direction sera composé de :

- L'identification de l'agent (profil/filière/service et missions principales)
- La formation (type de formation, prestataire...)
- Le suivi financier (coût total pour la collectivité)

5.1.2 Mise en place du Document Unique d'Evaluation (DUERP) des Risques Professionnels

Toutes les collectivités d'au moins un agent sont dans l'obligation de réaliser une évaluation des risques et les transcrire dans un document unique. Le DUERP permet d'identifier et de classer les risques qui peuvent être présents dans la collectivité, afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. A ce jour, le DUERP est en cours d'élaboration par l'agent RH. Il sera construit par service et en 4 parties :

- Identification des risques
- Hiérarchisation des risques (gravité fréquence)
- Mesures de prévention existantes
- Actions à prévoir

Les agents seront sollicités pour aider à la mise en place de ce document. Une première présentation pourrait être envisagée courant Juin 2024 au Président et Vices Présidents.

5.1.3 Actualisation des registres de sécurité

Conformément à la réglementation, le SMTBV avait dès 2019 mis en place les différents registres et autres documents imposés en matière de prévention des risques. L'actualisation de ces 4 documents proposée en 2024 permettra à la collectivité de pérenniser sa démarche de protection de son personnel.

- Registre Santé Sécurité au travail (SST) (article 3-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985) : Ce registre mis à la disposition des agents est destiné à recueillir leurs observations et leurs suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.
- Registre Droit de Retrait et Procédure pour Dangers Graves et Imminents (article 5-3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985) : Ce registre permet de consigner les situations ayant entraîné l'exercice du droit de retrait par un agent ou du droit d'alerte par un membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- Dispositif de Signalement des Actes de Violence, Discrimination, Harcèlement et Agissement Sexistes (décret n° 2020-256 du 13 mars 2020) : Ce registre a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes ou de menaces ou tout autre acte d'intimidation. A travers ce dispositif, l'objectif est d'offrir aux agents une possibilité d'alerte, afin de permettre une meilleure prise en compte de ces situations et d'éviter leur survenue
- Registre de suivi des accidents et des incidents du travail : Ce registre a pour but de recenser tous les accidents de service, de travail, de trajet et les blessures bénignes subis par les agents de la collectivité.

6 Bouclage du budget primitif 2024 et conclusion

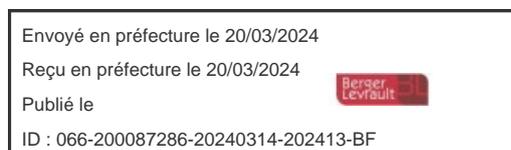
Conformément à la trajectoire (financière et opérationnelle) fixée en début de mandat et basée sur la gestion d'un équilibre entre résultats comptable (excédent) et niveau de contributions des EPCI adapté (diminué sur ces deux dernières années), la construction du BP 2024, qui marque par ailleurs le lancement du nouveau PAPI 2024-2029, peut être envisagée de manière saine d'autant que les dépenses d'investissements les plus conséquentes ne seront réellement engagées qu'à partir de 2025.

Malgré les financements qui seront octroyés aux opérations (PAPI, Contrat de rivière et PGRE) du syndicat, celui-ci devra réguler la gestion de sa trésorerie à la hauteur des besoins en autofinancement sur les 5 prochaines années mais également à l'échelle de chaque exercice budgétaire.

Les besoins du budget primitif 2024 sur la section de fonctionnement restent maîtrisés et ne devraient pas évoluer. Les reliquats (excédent) de certains chapitres et articles du CA-BP 2023 permettent d'envisager positivement l'absorption de l'inflation, des coûts de l'énergie, des travaux d'entretien nouveaux demandés sur le parc hydraulique et qu'il faut maintenir à niveau, ainsi que par rapport aux moyens humains supplémentaires financés à 80%. La mobilisation des services et la culture des équipes sur la gestion transversale des projets permettent également de réaliser des économies d'échelles pour contenir au mieux les charges de fonctionnement. Contribution des EPCI à la section fonctionnement tel que le reflètent les contributions des EPCI sur ces quatre dernières années ; 1.659M€ en 2020, 1.624 M€ en 2021, 1.637 M€ en 2022 et 1.289 M€ en 2023.

Sur le sujet de l'optimisation des coûts de fonctionnement l'on mentionnera aussi le projet de mise en œuvre de photovoltaïque sur le bassin du mas ROMEU à Perpignan. L'idée est de mettre à profit les terrains d'assiette d'un ouvrage présent depuis les années 2000 (et sans aucune contrainte vis à vis des enjeux agricoles, foncier ou écologique) par le biais d'un bail emphytéotique avec la **société ARKOLIA**. Après avoir déjà reçu un avis positif de la CDPENAFF le dossier devrait être soumis à enquête publique au premier trimestre 2024. Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et près de 20 candidats ont postulé pour étudier le potentiel des bassins de Canohès (120 770 m²) et de Ponteilla (90 150 m²). D'ici l'été un projet pourra donc être sélectionné pour valoriser et rentabiliser le foncier de la collectivité.

Pour la partie investissement, un programme pluriannuel est à l'étude et fera l'objet d'arbitrages par les élus en charge des finances. Il faut considérer d'une part que pour le PAPI 2024-2029 le syndicat ne passera en comité de labellisation qu'au mois d'avril 2024 et ne connaît pas encore l'engagement définitif des financeurs sur les projets, rendant la mesure précise de son besoin d'autofinancement difficile. D'autre part, des opérations hydrauliques telles que la vanne de Torreilles ne sont pas financées par le PAPI bien que les travaux soient estimés de l'ordre de 800 000 HT €. Au delà des travaux strictement hydrauliques, le syndicat poursuit également d'autres projets dont celui emblématique de la restauration du lit de la Têt qui, sur le long terme, va générer des investissements conséquents, on parle de 8 M€ le km mais, si les résultats des investigations 2024 et les arbitrages sont positifs, la première phase de travaux a vocation expérimentale sur 3 kilomètres - est évaluée à 17M€. Cette année 2024, du fait du solde d'une grande majorité d'opération et du lancement d'une nouvelle programmation opérationnelle PAPI mais qui ne sera labélisée qu'en avril 2024, le BP 2024, partie investissement, devrait être bouclé sans augmentation des contributions des EPCI (diminuées déjà de près de 330 000 € en 2023).



[Publié le 20/03/2024 sur le site internet du SMTBV](#)